

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

5^e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1975-1976

COMpte RENDU INTEGRAL — 68^e SEANCE2^e Séance du Mercredi 19 Novembre 1975.

SOMMAIRE

1. — Questions au Gouvernement (p. 8642).

DÉNOMINATION DE LA RÉGION PROVENCE-CÔTE D'AZUR

MM. Delorme, Poniatowski, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur.

CONTRATS PASSÉS AVEC L'ALGÉRIE

MM. Defferre, Fourcade, ministre de l'économie et des finances.

CARTE ORANGE

Mme Thome-Patenôtre, M. Barrot, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'équipement, chargé du logement.

CONDAMNATION POUR INSOUMISSION

MM. Darinot, Bourges, ministre de la défense.

RESPECT DES RÈGLES DE SÉCURITÉ SUR LES LIEUX DE TRAVAIL

MM. Villon, Durafour, ministre du travail.

COOPÉRATION DANS LE DOMAINE PÉTROLIER ENTRE LA FRANCE ET L'ALGÉRIE

MM. Duroméa, d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche.

SÉCURITÉ DES TRAVAILLEURS

MM. Berthelot, Durafour, ministre du travail.

CONSEQUENCES DE LA DÉCLARATION DE RAMBOUILLET

MM. Papon, Fourcade, ministre de l'économie et des finances.

OCTROI D'UN CRÉDIT SPÉCIAL AU PROPRIÉTAIRE D'UN HÔTEL DE MORONI

MM. Gabriel, Stirn, secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU MASSIF CENTRAL

MM. Briane, Barrot, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'équipement, chargé du logement.

CONDITIONS D'OCTROI DES PRÊTS IMMOBILIERS

MM. Simon-Lorière, Fourcade, ministre de l'économie et des finances.

APPLICATION DU PLAN DE SOUTIEN A L'ÉCONOMIE

MM. Cousté, Fourcade, ministre de l'économie et des finances.

MANIFESTATIONS DE PARENTS D'ÉLÈVES DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

MM. Durieux, Haby, ministre de l'éducation.

EXONÉRATION DES COTISATIONS SOCIALES POUR LES JEUNES TRAVAILLEURS

MM. Bégault, Durafour, ministre du travail.

Rappel au règlement: MM. de Bénouville, le président.

2. — Miss au point au sujet d'un vote (p. 8649).

MM. Simon-Lorière, Foyer.

3. — Loi de finances pour 1976 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 8649).

SERVICES DU PREMIER MINISTRE (suite)

Section V. — Commissariat général du Plan d'équipement et de la productivité (suite).

MM. La Combe, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges; Granet, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la formation professionnelle.

MM. Josselin, Hamel, le secrétaire d'Etat.

Etat B.

Titres III et IV. — Adoption.

Etat C.

Titre VI. — Adoption.

Taxes parafiscales.

M. Vizet, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

4. — Rappels au règlement (p. 8655).

MM. Hamel, Krieg, le président, Fourcade, ministre de l'économie et des finances.

Suspension et reprise de la séance (p. 8656).

MM. Max Lejeune, Labbé, Brocard, le président.

Suspension et reprise de la séance (p. 8656).

M. le président.

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire.

5. — Ordre du jour (p. 8656).

PRESIDENCE DE M. ARSENE BOULAY,

vice-président.

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

DÉNOMINATION DE LA RÉGION PROVENCE-CÔTE D'AZUR

M. le président. La parole est à M. Delorme.

M. Claude Delorme. Monsieur le ministre de l'intérieur, pouvez-vous m'indiquer quand sera publié le décret modifiant le titre de la région « Provence-Côte d'Azur » en « Provence-Alpes-Côte d'Azur » ?

Je pense qu'il ne vous sera pas difficile de me donner satisfaction. En effet, la procédure prévue à l'article 2 de la loi du 5 juillet 1972 a été scrupuleusement respectée : les conseils

général ont été consultés et le conseil régional a statué. J'ai déjà eu l'honneur d'appeler votre attention sur l'urgence qu'il y a à approuver la décision prise à l'unanimité par le conseil régional.

Il s'agit de combler une lacune. Deux départements alpins, voire trois si l'on prend en considération celui des Alpes-Maritimes, sont directement intéressés par cette modification qui équilibrerait harmonieusement le titre de notre région, alliant la douce Provence à la merveilleuse Côte d'Azur et à nos Alpes de lumière.

Des raisons d'ordre pratique, telles l'impression de documents et l'émission prochaine d'un timbre dans la série des régions françaises, réclament une solution rapide. Elles s'ajoutent à celles, plus sentimentales, qui m'ont conduit à poser cette question et me laissent augurer une réponse favorable. (Applaudissements sur quelques bancs des socialistes et radicaux de gauche.)

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur.

M. Michel Poniatowski, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur. Monsieur le député, la demande de modification du nom d'une région doit être soumise à l'avis du conseil régional et des conseils généraux intéressés. Dès l'instant que cet avis serait positif — ce qui a été, je crois, le cas en ce qui concerne le conseil régional — le Gouvernement n'aurait aucune objection à formuler contre l'adjonction du mot « Alpes » au nom de la région Provence-Côte d'Azur.

M. Claude Delorme. Je vous remercie, monsieur le ministre.

CONTRATS PASSÉS AVEC L'ALGÉRIE

M. le président. La parole est à M. Defferre.

M. Gaston Defferre. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre ou, à défaut, à M. le ministre des affaires étrangères.

Voyage en Algérie, voyage en Afrique noire, voyage en Tunisie, autant de voyages du Président de la République présentés à l'opinion comme de grands succès pour la diplomatie française et pour la France. Et je ne parle pas de ceux de M. le Premier ministre qui joue, dans le domaine de la politique étrangère, un rôle beaucoup plus effacé; si je suis bien renseigné, il n'a même pas été invité à la conférence de Rambouillet.

Voyons un peu ce qu'il en est avec l'Algérie. On nous avait annoncé une « conciliation historique ». On avait même déclaré que la signification politique de ce voyage était trop visible pour avoir besoin d'être interprétée, en ajoutant que ses conséquences seraient extrêmement bénéfiques pour l'industrie française.

Or nous avons appris que le contrat négocié avec Renault-Saviem et portant sur 5 500 camions avait été finalement conclu avec Volvo, que celui envisagé pour l'installation d'une usine de matériel téléphonique très importante avait été signé avec l'Espagne, enfin — nous le savons depuis ce matin — que l'Algérie renonçait au procédé français de télévision en couleur pour adopter le système allemand.

Nous constatons donc que ces voyages annoncés à grand fracas et présentés comme des succès se traduisent d'abord par des difficultés diplomatiques, avec l'Algérie par exemple, et ensuite par des échecs sur le plan économique.

Je vous demande donc, messieurs du Gouvernement, de mettre les faits en accord avec vos bulletins de victoire, ou de renoncer à ces derniers si vous en avez le courage. (Applaudissements sur les bancs de l'opposition.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'économie et des finances.

M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances. Je voudrais répondre à M. Defferre bien que je continue à exercer mes actuelles fonctions de ministre de l'économie et des finances. (Sourires.)

Dans le cadre de notre coopération avec l'Algérie, nous avons, au cours du voyage auquel j'ai participé — c'est pourquoi j'ai pris la parole — examiné avec nos partenaires algériens l'ensemble des problèmes concernant le développement de nos échanges, qu'il s'agisse des matières premières ou des ventes de biens d'équipement et d'objets manufacturés français.

M. Defferre connaît trop les relations internationales pour ne pas savoir que les négociations commerciales que nous menons avec nos partenaires connaissent des vicissitudes. Si nous passons des contrats, il en est que nous ne pouvons conclure et qui bénéficient à d'autres pays. Cela a été le cas pour la télévision.

Je tiens cependant à indiquer que, depuis le début de l'année, nous avons passé avec l'Algérie des contrats de vente de biens d'équipement pour plus de cinq milliards de francs. D'autres contrats très importants font actuellement l'objet de discussions. Ils portent sur la construction d'une usine de pneumatiques et d'une usine d'automobiles. Je précise que le total des garanties accordées par la Coface sur l'Algérie dépasse présentement dix milliards de francs.

Si donc, dans les négociations que nous menons avec ce pays, comme avec d'autres, des vicissitudes apparaissent, nous consta-

tons néanmoins — et c'est fondamental — une progression régulière de l'ensemble de nos courants d'échanges, et notamment de nos exportations de biens d'équipement.

Quant à nous, nous trouvons ces résultats satisfaisants. (Applaudissements sur les bancs de la majorité. — Exclamations sur les bancs de l'opposition.)

CARTE ORANGE

M. le président. — La parole est à Mme Thome-Patenôtre.

Mme Jacqueline Thome-Patenôtre. Ma question s'adresse à M. le secrétaire d'Etat aux transports.

La mise en place, le 1^{er} juillet dernier, du système de la « carte orange » a été perçue à juste titre, par tous les usagers, comme une amélioration dans la tarification des transports en commun.

Néanmoins, en raison d'un découpage arbitraire, résultant d'un décret du 11 avril 1975, de nombreux usagers, qui vont pourtant travailler quotidiennement à Paris, sont injustement privés de cet avantage.

Pourquoi les habitants de Montfort-l'Amaury, de Brie-Comte-Robert ou de Limours, en sont-ils exclus ? Ils sont moins éloignés pourtant que ceux de Meaux ou de Fontainebleau qui en bénéficient.

M. Jacques Cressard. Et ceux de Rambouillet ?

Mme Jacqueline Thome-Patenôtre. Je parlais des villes éloignées de moins de cinquante kilomètres de la capitale, ce qui n'est pas le cas de celle que j'administre.

L'extension de cette mesure à tous les habitants du district de la région parisienne ne serait pas très coûteuse, puisque selon les propres statistiques du secrétariat d'Etat aux transports, elle toucherait environ 10 p. 100 de voyageurs supplémentaires.

Par ailleurs, il me paraît plus urgent, dans les priorités budgétaires, de favoriser les usagers qui utilisent quotidiennement des transports en commun souvent inconfortables et bien insuffisants. Est-il admissible en effet que, dans mon département, certains élèves, ceux du C. E. T. de Villiers-Saint-Frédéric, situés sur la ligne Paris-Dreux, voyagent dans la soute à bagages ?

Ne pensez-vous pas, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'il est plus important d'améliorer d'abord les lignes de banlieue empruntées quotidiennement par des centaines de milliers d'usagers, que d'engager d'énormes dépenses de prestige pour la création d'une ligne pour trains ultra-rapides entre Paris et Lyon, pourtant doublée par le réseau aérien ? (Applaudissements sur les bancs de l'opposition.)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'équipement, chargé du logement.

M. Jacques Barrot, secrétaire d'Etat. La demande d'extension dont vous faites état, madame Thome-Patenôtre, prouve à l'évidence l'intérêt et le succès de la « carte orange ».

Effectivement, à la fin du premier mois qui a suivi son entrée en vigueur, les demandes atteignaient le chiffre de 200 000; elles s'élèvent aujourd'hui à 780 000.

Les objectifs qui ont été visés étaient les bons: égaliser les charges des voyageurs indépendamment des modes de transport utilisés; diminuer les charges des migrants les plus éloignés; favoriser les déplacements de banlieue à banlieue.

Vous avez posé le problème des limites de la zone d'utilisation de la « carte orange ». Je rappellerai d'abord que ce sont celles où l'organisation des transports en commun est du ressort du syndicat des transports parisiens. Ces limites sont fixées par décrets, dont le dernier date du printemps de cette année.

Il est vrai, madame le député, que se pose un problème de « frontière ». Le secrétaire d'Etat aux transports a demandé au syndicat des transports parisiens de l'étudier et de proposer les modifications de détail nécessaires. Evidemment, cela impliquera, en contrepartie, une augmentation de la participation du département concerné au financement du déficit des transports parisiens, les employeurs ayant par ailleurs à s'acquitter du « versement de transport ».

Au nom de M. le secrétaire d'Etat aux transports, je précise enfin que, pour ce qui concerne les voyageurs venant des localités extérieures à la zone d'application de la « carte orange », il a demandé à la S. N. C. F. de donner des instructions à ses services afin de permettre à ces voyageurs de combiner la « carte orange » avec une carte de travail pour le parcours extérieur à la zone.

CONDAMNATION POUR INSOUMISSION

M. le président. La parole est à M. Darinot.

M. Louis Darinot. Ma question s'adresse à M. le ministre de la défense.

Un jeune homme, Marc Thévenet, insoumis, s'est livré de lui-même à la justice militaire. Il a été condamné, le 3 juin 1975, à deux ans de prison ferme par le tribunal permanent des forces armées de Metz.

M. Jean Durieux et M. René Feit. Très bien !

M. Louis Darinot. C'est en prison que ce jeune homme apprend l'existence du statut des objecteurs de conscience.

Nul n'est censé ignorer la loi, dit-on. Mais chacun doit savoir que la loi sur le droit à l'objection de conscience présente cette particularité qu'elle prévoit des poursuites à l'encontre de ceux qui en feront connaître l'existence.

M. Jacques Cressard. Il faut abonner ce jeune homme au *Nouvel observateur* !

M. Louis Darinot. Il n'est donc pas surprenant que le jeune Marc Thévenet ait ignoré cette loi.

Il demande alors à bénéficier du statut, ce qui lui est refusé. Il est transféré, le 5 août dernier, à la prison de Châlons-sur-Marne, où sont seuls incarcérés les prisonniers de droit commun.

Isolé, il commence alors, le 1^{er} septembre, une grève de la faim. Vingt-neuf jours plus tard, la justice militaire, toujours sourde à ses appels, le fait transporter directement à l'hôpital de la prison de Fresnes. Il poursuit sa grève de la faim depuis quatre-vingts jours. Il est sous perfusion depuis le 22 octobre et son état d'extrême faiblesse laisse craindre pour sa vie.

Je vous demande, monsieur le ministre, si vous comptez prendre des mesures pour sauver, pendant qu'il en est encore temps, la vie de Marc Thévenet, et si vous envisagez par ailleurs la suppression de la clause restrictive concernant la diffusion de la loi réglementant l'objection de conscience, afin que ne se reproduise pas une telle situation qui n'honore ni l'armée ni la France. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et des radicaux de gauche.*)

M. Jacques Cressard. Vive Raymond Thévenet ! (*Sourires.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la défense.

M. Yvon Bourges, ministre de la défense. La loi accorde aux objecteurs de conscience un statut particulier pour s'acquitter des obligations du service national.

Ce n'est pas le Gouvernement qui reconnaît la qualité d'objecteur, mais une commission juridictionnelle présidée par un haut magistrat et composée de trois hauts fonctionnaires — deux professeurs de droit et un fonctionnaire du ministère de l'agriculture, actuellement — et de trois officiers.

Les décisions de cette juridiction relèvent, en cassation, du Conseil d'Etat. Si une décision de refus du statut d'objecteur de conscience n'est pas soumise à la censure du Conseil d'Etat ou est confirmée par celui-ci, elle devient définitive. Si M. Thévenet ne s'est pas soumis à cette procédure, c'est cependant à bon droit que, comme il refusait de se soumettre à la loi en ne rejoignant pas son corps lorsqu'il a été appelé, il a été appréhendé et déferé à la justice, en l'occurrence au tribunal permanent des forces armées. Il purge actuellement sa peine dans une prison placée sous le contrôle et l'autorité du garde des sceaux, conformément à la loi. La position de M. Thévenet en tant que détenu relève de l'administration pénitentiaire et ne présente pas de particularité. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.* — *Exclamations sur divers bancs de l'opposition.*)

RESPECT DES RÈGLES DE SÉCURITÉ SUR LES LIEUX DE TRAVAIL

M. le président. La parole est à M. Villon.

M. Pierre Villon. Ma question s'adresse à M. le garde des sceaux.

En 1973, dernière année pour laquelle nous disposons de statistiques complètes en ce domaine, 1 137 840 affiliés au régime général de la sécurité sociale ont été victimes d'accidents du travail, dont 115 563 accidents graves et 2 242 mortels. En y ajoutant les accidents couverts par les autres régimes, on obtient le total de 2 911 accidents mortels. Quinze morts par jour ! Dans le seul secteur du bâtiment, les accidents causent 34 000 infirmités et 900 morts par an.

Selon l'inspection générale des affaires sociales, deux tiers des accidents seraient évités si les prescriptions de sécurité étaient respectées. Jamais un patron n'avait été emprisonné pour les avoir violées.

Mais voici, pour la deuxième fois en peu de temps, qu'un juge d'instruction courageux a osé incarcérer un patron dont deux ouvriers sont morts et qui, depuis mai 1973, a été l'objet de six procès-verbaux pour infractions graves et de plusieurs mises en garde. Le dernier procès-verbal constatait une nouvelle infraction grave quinze jours après le dernier accident mortel.

Mais une telle incarcération d'un patron coupable...

M. André-Georges Voisin. Il est soutenu par ses ouvriers !

M. Pierre Villon. ...est intolérable dans votre société dite « ouverte, démocratique, profondément attachée à la liberté individuelle et au progrès social » ! (*Protestations sur les bancs de la majorité.*)

Quelle importance si quinze mille prévenus restent en prison pendant des semaines et même des mois ? Qu'un patron soit mis en prison, en revanche, et vous faites convoquer d'urgence la chambre des mises en accusation, comme c'était le cas dans l'affaire Capron ! (*Mêmes mouvements sur les mêmes bancs.*)

Dans l'affaire Planche, c'est de toute évidence le procureur qui a obtenu du juge d'instruction la libération du prévenu à peine trois jours après son incarcération.

Je ne sais si le garde des sceaux est intervenu auprès du procureur, mais sa déclaration publique selon laquelle il devait être interdit aux magistrats « de se servir de justiciables, d'être de chair et de sang, pour faire valoir leur thèse et leur préoccupation » était une allusion assez claire au cas du juge de Charette et avait valeur de directive pour des affaires semblables.

Aussi, je demande au garde des sceaux non de bonnes paroles, mais des mesures concrètes pour imposer aux chefs d'entreprise le respect des règles de sécurité et pour sanctionner sévèrement ceux qui sacrifient des vies humaines à leurs profits capitalistes. (*Exclamations sur les bancs de la majorité.* — *Applaudissements sur les bancs de l'opposition.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail.

M. Pierre Villon. M. le garde des sceaux est « fatigué » !

M. Jacques Cressard. Il les a gardés trop longtemps ! (*Sourires.*)

M. Michel Durafour, ministre du travail. J'ai eu l'occasion, monsieur le député, de répondre à des questions de même nature devant cette assemblée, en précisant l'importance que le Gouvernement attachait aux accidents du travail.

En tant que ministre du travail, je m'intéresse plus aux aspects de la prévention qu'à ceux de la responsabilité.

Je rappelle qu'en cette matière, les dispositions des articles L. 263 et suivants du code du travail attribuent la responsabilité des infractions aux textes légaux et réglementaires aux chefs d'établissement, directeurs, gérants ou préposés, et qu'il appartient aux inspecteurs du travail, puis aux parquets, de déterminer, dans chaque cas, le niveau auquel se situe le responsable de l'infraction commise.

Cela ne vaut, naturellement, que lorsque l'accident est consécutif à des négligences ou à des insuffisances dans l'application des textes en vigueur.

Mes services ont pour instruction de ne pas attendre l'accident pour constater et, éventuellement, pour relever dans un procès-verbal tout manquement aux règles d'hygiène et de sécurité ; sans attendre l'instruction, ils peuvent saisir le juge des référés en cas de danger imminent.

Vous avez pu remarquer que, dans certaines affaires récentes à grand retentissement — je n'ai pas à formuler de jugement de valeur sur ce retentissement — les constats effectués par les inspecteurs du travail étaient à l'origine des poursuites.

Je n'ai donc pas à prendre d'autres mesures pour imposer le respect des règles de sécurité. Elles relèvent de la mission permanente de mes services extérieurs, que je m'emploie à renforcer, et dont l'action se conjugue d'ailleurs avec celle des services de prévention des caisses régionales d'assurance maladie et avec l'action des comités d'hygiène et de sécurité dans les entreprises, qui fonctionnent parfaitement.

Néanmoins, comme les matériels utilisés et les techniques mises en œuvre évoluent rapidement, comme la prévention est étroitement liée à certaines conditions de travail, j'étudie en permanence les adaptations et les améliorations à apporter sur les plans législatif et réglementaire, et je poursuis la tâche depuis longtemps entreprise afin de faire reculer ce fléau.

Car je voudrais que vous sachiez, monsieur le député, que le Gouvernement et j'en suis persuadé, l'ensemble du Parlement, les chefs d'entreprises et les salariés sont animés du même souci de faire disparaître les accidents du travail. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

COOPÉRATION DANS LE DOMAINE PÉTROLIER ENTRE LA FRANCE ET L'ALGÉRIE

M. le président. La parole est à M. Duromés.

M. André Duromés. Monsieur le ministre de l'industrie et de la recherche, le 23 avril dernier, le Président de la République signait avec le président du conseil algérien une déclaration dans laquelle ils se félicitaient du bon fonctionnement des accords d'association conclus entre les sociétés pétrolières des deux pays et de la reconduction récente de certains accords pour une période de cinq ans.

Il s'agissait alors de l'accord conclu entre la Compagnie française des pétroles et la Sonatrach.

La ferme volonté des partenaires français et algériens était affirmée de poursuivre leur coopération dans ce domaine, et l'intérêt particulier qu'ils représentent pour les deux pays était souligné.

Qu'en est-il de cette ferme volonté ?

Le groupe public Elf-E. R. A. P., après avoir fait trainer en longueur les négociations avec la Sonatrach, a conduit celles-ci dans l'impasse. Alors qu'il pouvait reconduire les accords de 1971, qui lui permettaient d'acheter 6,5 millions de tonnes de pétrole, il ne pourra plus s'approvisionner en Algérie.

Le motif allégué, celui des prix, ne peut être considéré comme sérieux puisque, au début de l'année, la Compagnie française des pétroles a pu conclure sans difficulté un accord avec la Sonatrach.

Au moment où les autorités algériennes ont mis en garde le Gouvernement français contre le déséquilibre des échanges commerciaux entre les deux pays, la décision d'Elf-E. R. A. P. va contribuer à aggraver celui-ci de 2,5 milliards de francs. Afin de compenser ce manque à gagner, le Gouvernement algérien sera évidemment contraint de réduire les commandes de biens d'équipement qu'il devait passer en France.

Je vous demande donc, monsieur le ministre, premièrement, si le groupe Elf-E. R. A. P. a agi, dans cette affaire, conformément à vos instructions, et si vous jugez une telle orientation compatible avec les déclarations faites par M. Giscard d'Estaing; deuxièmement, si vous allez continuer à faire du groupe Elf-E. R. A. P. — dont les dirigeants ont, à plusieurs reprises, montré leur hostilité à toute coopération avec l'Algérie — le fer de lance du néo-colonialisme; troisièmement, enfin, quelles seront les conséquences de cette décision sur les exportations françaises vers l'Algérie. (Applaudissements sur les bancs de l'opposition.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie et de la recherche.

M. Michel d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche. Monsieur le député, je ne reviendrai pas sur l'aspect général des relations entre la France et l'Algérie, puisque M. le ministre de l'économie et des finances a traité cette question devant vous, il y a quelques instants.

Je limiterai donc mon propos à la partie pétrolière, si je puis dire, et vous répondrai sur trois points.

En premier lieu, en ce qui concerne les relations entre la compagnie Elf-E. R. A. P. et la Sonatrach, vous savez probablement comment se sont passées les choses.

Alors que la compagnie française s'appretait à envoyer ses émissaires en Algérie, avec le désir de signer des accords, conformément au souhait du Gouvernement français, la Sonatrach a fait savoir qu'elle ne disposait plus de pétrole à vendre. Les négociations ont donc été interrompues, mais rien ne prouve qu'elles ne pourront pas reprendre dans des conditions techniques et économiques différentes.

En deuxième lieu, aux termes d'un accord, dont la signature vient d'être annoncée, entre la Compagnie française des pétroles et la Sonatrach, les quantités qui seront mises à la disposition de la C. F. P. seront portées à quelque dix millions de tonnes en 1976, contre sept millions de tonnes en 1975.

En troisième lieu, le Gouvernement français est tout disposé à accroître les achats pétroliers de la France en Algérie, dans le cadre du développement des relations économiques entre les deux pays. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

SÉCURITÉ DES TRAVAILLEURS

M. le président. La parole est à M. Berthelot.

M. Marcelin Berthelot. En l'absence de M. le garde des sceaux, mon ami M. Villon n'a pas obtenu de réponse à la question qu'il avait posée.

Je vais donc revenir sur le sujet qu'il a évoqué, en le présentant sous un autre aspect et en posant des questions plus précises. (Protestations sur les bancs de la majorité.)

Deux inculpations de patrons dont la responsabilité est directement engagée ont donné un relief particulier à un fléau national: les accidents du travail. (Applaudissements sur les bancs de l'opposition.)

M. Jean Fontaine. Il n'en existe pas en Russie?

M. Marcelin Berthelot. Muet sur les deux mille cinq cents accidents mortels qui se produisent chaque année, le C. N. P. F. se dresse maintenant en victime! C'est un scandale. (Très bien! très bien! sur les bancs de l'opposition.) En écho, le garde des sceaux s'insurge contre ce qu'il appelle une « justice de classe ».

Et ce n'est pas contre la mort de Roland Willaume et de Michel Drygas que se dressent les patrons: c'est contre une inculpation motivée par des manquements graves et répétés à la sécurité du travail et par la violation de la législation.

M. André Fanton. Il s'agit non pas d'une inculpation, mais d'une incarcération! Il ne faut pas confondre.

M. Marcelin Berthelot. Oubliant les dispositions, pourtant timides, de la loi de 1973 relative à l'hygiène et à la sécurité du travail, un député de la majorité, qui connaît bien l'affaire de Moulins, n'hésite pas à mêler sa voix à ce concert, allant jusqu'à lancer ouvertement un appel à violer la loi. (Protestations sur les bancs de la majorité.)

M. André Fanton. Cela vous va bien de parler d'appel à violer la loi!

M. Marcelin Berthelot. La responsabilité du ministre du travail est engagée du fait de l'indigence des moyens dont disposent les inspections du travail. Et la boucle est bouclée! (Nouvelles protestations sur les mêmes bancs.)

En conséquence, monsieur le ministre, que comptez-vous faire pour accroître le nombre des inspecteurs du travail, pour étendre leurs pouvoirs ainsi que ceux des comités d'hygiène et de sécurité, pour que la législation soit appliquée et la sécurité des travailleurs enfin assurée?

Qu'il me soit permis d'ajouter qu'en fait de progrès, il y a eu, en 1973, 3,3 p. 100 de procès-verbaux sur les cas signalés aux inspections et, en 1974, 2 p. 100. (Applaudissements sur les bancs de l'opposition.)

M. Guy Ducloné. Quel progrès!

M. Pierre Weber. Votez le budget du travail!

M. Jacques Mareta. Il y a des accidents de la route: incarcérons les préfets!

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail.

M. Michel Durafour, ministre du travail. Monsieur le député, j'ai répondu tout à l'heure à M. Villon et j'avais cru comprendre que vous étiez présent et écoutant. (Applaudissements sur les bancs de la majorité. — Protestations sur les bancs de l'opposition.)

M. Hervé Laudrin. Nos collègues communistes n'écoutent jamais!

M. le ministre du travail. Je n'ai donc rien à ajouter, sinon que j'ai annoncé lors de la discussion du projet de budget du ministère du travail, à laquelle vous étiez sûrement présent...

M. Hervé Laudrin. Mais non! M. Berthelot n'était pas là!

M. André-Georges Voisin. Son groupe a voté contre!

M. le président. Seul le ministre à la parole!

M. le ministre du travail. ... la création de postes nouveaux. Je ne vois donc pas l'utilité de répéter ce que j'ai dit à cette occasion, alors que vous étiez présent et, paraît-il, votant. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

M. Guy Ducloné. Patrons et pouvoir, même combat! (Protestations sur les bancs de la majorité.)

M. André Fanton. Ne soyez pas gauchiste, monsieur Ducloné. Vous savez que ça tourne mal chez vous! (Mouvements divers.)

M. le président. Un peu de calme, messieurs!

CONSÉQUENCES DE LA DÉCLARATION DE RAMBOUILLET

M. le président. La parole est à M. Papon.

M. Maurice Papon. Monsieur le ministre de l'économie et des finances, quelle est la portée, et quelles seront à terme les conséquences de la déclaration de Rambouillet dans le domaine monétaire, notamment quant aux chances de rétablir la stabilité monétaire en restaurant des parités au moins ajustables?

Plus précisément, quels pourraient être désormais les rapports entre les monnaies européennes et le dollar et le rôle de celui-ci dans l'ordre monétaire international?

M. Emmanuel Aubert. Enfin une question sérieuse!

M. le président. Soyez-le aussi, monsieur Aubert.

La parole est à M. le ministre de l'économie et des finances.

M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances. Monsieur le rapporteur général, la discussion qui vient d'avoir lieu à Rambouillet a, comme vous l'avez noté, concerné en particulier les problèmes monétaires.

En cette matière, nous nous sommes mis d'accord d'abord sur une analyse de la situation, ensuite sur des mesures à court terme, enfin sur des mesures à plus long terme.

Pour ce qui est de l'analyse de la situation, nous sommes arrivés unanimement à cette conclusion que l'instabilité et les fluctuations caractérisant à l'heure actuelle les mouvements des changes et les relations entre le dollar et le yen, d'une part, et les monnaies du serpent européen, d'autre part, représentent des facteurs inflationnistes, qui sont des obstacles à la reprise économique et, plus généralement, des éléments profondément perturbateurs de l'économie des pays occidentaux. Nous avons donc décidé qu'il convenait d'apporter à cette situation des éléments de modération.

A partir de ce consensus, nous avons élaboré une stratégie à court terme et une stratégie à plus long terme.

A court terme, nous avons, dans le cadre d'un accord franco-américain, au départ, qui a été ensuite élargi aux Six, puis étendu lundi, à Bruxelles, à l'ensemble des pays de la Communauté — ce qui représente près de 53 p. 100 des droits de vote au Fonds monétaire international — décidé de mettre en place très prochainement un mécanisme d'intervention concertée sur les changes, de manière à corriger les fluctuations erratiques, c'est-à-dire les mouvements excessifs constatés dans les relations entre les monnaies internationales, non dans le but de lutter contre les tendances profondes des monnaies — car celles-ci résultent, nous le savons, pour chaque monnaie, de la politique suivie pour redresser une économie ou, au contraire, pour la

laisser aller à la dérive — mais bien dans le but de donner davantage de certitude aux investisseurs, donc de favoriser le développement du commerce mondial.

Cet accord, qui sera mis en œuvre dès le début du mois prochain par les gouverneurs des banques centrales, réunis à Bâle à cet effet, permettra, grâce à l'intervention des principales banques centrales, de corriger les fluctuations excessives. Nous attendons de cet accord des relations de change beaucoup plus ordonnées et plus stables entre les différentes monnaies, pour autant que celles-ci participent à des politiques économiques et financières axées sur la stabilité.

Dans ces conditions, je pense que les relations erratiques que l'on a pu voir depuis un an entre le dollar et le yen, d'un côté, et les monnaies européennes, de l'autre, vont être modifiées, et que nous allons vers davantage de stabilité.

Cet accord a court terme nous permettra de mieux réaliser nos objectifs de croissance pour 1976 et de protéger le développement du commerce mondial. Mais il doit déboucher — et cela a toujours été la position de la France — sur un accord international à long terme, aboutissant à la modification des statuts du Fonds monétaire international, afin de sortir de l'incertitude et de permettre à notre monde de se doter d'un véritable système monétaire international.

C'est pourquoi, toujours par la même voie, c'est-à-dire dans le cadre d'un accord franco-américain, étendu ensuite à l'ensemble des pays de la Communauté économique européenne, nous nous sommes mis d'accord sur une nouvelle rédaction de l'article des statuts du Fonds relatif au régime des changes; celui-ci comprend essentiellement trois parties.

D'abord — et à mon point de vue, c'est l'objectif essentiel d'une réforme monétaire — chaque pays doit promouvoir un système stable de taux de change. Cette décision que nous avons prise à Rambouillet, j'espère que nous pourrions la mettre en œuvre à la prochaine conférence du comité intérimaire du Fonds monétaire international, qui se tiendra à la Jamaïque au début du mois de janvier de l'année prochaine.

M. Henri Deschamps. Ce n'est qu'un souhait!

M. le ministre de l'économie et des finances. Ce n'est pas un souhait, c'est l'objectif fixé pour la rédaction des statuts du fonds.

En deuxième lieu, pendant la période transitoire, fonctionnera un système dans lequel s'ajustera, sous la surveillance du Fonds — c'est un élément nouveau — l'ensemble des politiques de change des différents États, ce qui permettra de répondre à ce souci de stabilité des taux de change.

Enfin, dès que les conditions économiques seront redevenues normales — et c'est la troisième partie de la nouvelle architecture de l'article concerné des statuts du Fonds — le retour à un système de parités stables, mais ajustables, établi à la majorité de 85 p. 100 des participants, caractérisera le fonctionnement normal d'une économie en développement.

Voilà, monsieur le rapporteur général, pour le court et pour le moyen terme, l'ensemble des accords et des observations conjointes auquel nous avons pu parvenir. Il nous reste maintenant à convaincre nos partenaires; il nous reste aussi à engager la discussion avec les pays en voie de développement et avec les pays producteurs de pétrole lors de la réunion prévue à cet effet. Mais je compte, à mon retour de la Jamaïque, apporter à ce pays, après la remontée du franc et sa réinsertion dans le « serpent », le bon fonctionnement de sa monnaie dans un système monétaire stable, objectif qui demeure, j'en conviens et vous le savez, celui du Gouvernement. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

M. Henri Deschamps. Demain, on rasera gratis!

OCTROI D'UN CRÉDIT SPÉCIAL AU PROPRIÉTAIRE D'UN HÔTEL DE MORONI

M. Frédéric Gabriel. Ma question s'adresse à M. le secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer.

Alors qu'existent des difficultés constantes pour financer, dans les territoires d'outre-mer, des opérations essentielles et alors que le Gouvernement se prépare à déposer un projet de loi pour l'accession éventuelle de l'île de Mayotte au rang de département français d'outre-mer — si toutefois l'île en décide ainsi au début de l'an prochain — vos services, monsieur le secrétaire d'Etat, au cours de la séance du comité directeur du F.I.D.E.S. du 14 novembre dernier, séance à laquelle j'assistais, ont fait approuver en dernière minute l'octroi d'un crédit spécial de 728 000 francs, au titre du F.I.D.E.S.; au propriétaire d'un hôtel de Moroni, lequel se trouve être aussi le président d'un comité constitué par quelques Français de la Grande Comore en vue de l'abandon de Mayotte par la France.

Faut-il faire un rapprochement entre cette générosité insolite et le rôle politique que joue ce personnage, apparemment appuyé par notre délégué général, auprès des autorités révolutionnaires

de Moroni, qui ont tourné délibérément le dos à la France lors de leur récente prise de pouvoir par la force dans les trois îles des Comores, faisant ainsi offense à la République et au Parlement français? (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

Un député communiste. Et aux colonialistes!

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer.

M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat. Le comité directeur du F.I.D.E.S. a deux missions: attribuer des subventions aux territoires d'outre-mer en difficulté et contrôler les prêts accordés par la Caisse centrale de coopération économique.

M. Jean Fontaine. Dans les territoires d'outre-mer?

M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat. Oui. Et je ferai trois remarques.

La première, c'est que dans l'opération que M. Gabriel vient d'évoquer il ne s'agit pas d'une aide du F.I.D.E.S. et d'une subvention de l'Etat, mais d'un prêt de la Caisse de coopération économique pour l'amélioration d'un hôtel.

M. Henri Deschamps. Voilà la subtilité!

M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat. Deuxième remarque: la seule aide de l'Etat qui a été accordée à la réunion du comité directeur du F.I.D.E.S. — à laquelle assistait M. Gabriel, qui a d'ailleurs approuvé toutes ces délibérations — a concerné l'île de Mayotte et a porté sur 2,1 millions de francs.

M. Jean Fontaine. Très bien.

M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat. Troisième et dernière remarque: la France, à l'heure actuelle, a avec le territoire des Comores, qui n'est pas encore indépendant, mais qui le sera si l'Assemblée nationale et le Sénat approuvent, dans quelques jours, le projet du Gouvernement, des liens qui font qu'il n'y avait aucune raison de refuser le prêt d'une banque à un hôtel situé dans l'une de ces îles.

M. Jean Fontaine. Il fallait intervenir auprès de l'O. N. U. lorsqu'elle a reconnu l'indépendance des Comores! C'est vraiment un « machin ».

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU MASSIF CENTRAL

M. le président. La parole est à M. Briane.

M. Jean Briane. Monsieur le ministre de l'équipement, quelles mesures avez-vous prises pour appliquer les dispositions prévues dans le plan de développement de l'économie en vue du désenclavement du Massif central?

D'autre part, les directions régionales et départementales de l'équipement ont-elles reçu les moyens et notamment les renforts en effectifs nécessaires à la réalisation des opérations envisagées?

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'équipement, chargé du logement.

M. Jacques Barrot, secrétaire d'Etat. Je voudrais rapidement rappeler à M. le député Briane que le plan de développement de l'économie a été conçu de manière à pouvoir engager, dès la fin de 1975, tous les travaux routiers techniquement prêts et prévus dans le plan routier « Massif central ».

En matière d'investissement, en regard d'une dotation supplémentaire de 670 millions de francs réservés au Fonds spécial d'investissement routier, 165 millions de francs ont été affectés avant la fin d'octobre aux routes nationales du Massif central, dont 60 millions de francs pour l'autoroute Clermont-Ferrand-Saint-Etienne.

L'ensemble de ces crédits aura notamment permis de lancer 35 millions de francs de travaux nouveaux sur la route nationale 9. Ces travaux nouveaux intéressent en particulier les secteurs de Coudeas, dans le Puy-de-Dôme, pour 14 millions de francs; de Marvejols, en Lozère, pour 7,5 millions de francs; d'Engayresque et du Larzac, dans l'Aveyron, monsieur le député, pour 9 millions de francs. Ils compléteront les 40 millions de francs de travaux financés cette année sur la route nationale 9 au titre du programme normal et du Fonds européen de développement régional.

Cet effort exceptionnel se prolongera en 1976 et en 1977 de façon que l'ensemble du plan routier « Massif central » soit financé à hauteur de 625 millions de francs en trois ans, ainsi que l'a décidé et annoncé le Président de la République.

Vous avez effectivement soulevé, monsieur le député, le problème que pose l'impact important de ces mesures au niveau du personnel. M. Galley, ministre de l'équipement, a déjà appelé sa volonté de renforcer les structures actuelles, de leur donner l'équipement nécessaire pour assurer, dans des conditions normales, les tâches relatives aux études et à la surveillance des travaux.

Concrètement, un comité qui est présidé par l'ingénieur général Bonafos et qui comprend les chefs de services régionaux de l'équipement des régions Limousin, Auvergne, Midi-Pyré-

nées, Languedoc-Roussillon et Rhône-Alpes, ainsi que trois ingénieurs généraux spécialisés dans le domaine routier, fera des propositions dans ce sens. Soyez sûr que M. Galley et moi-même serons très vigilants sur ce point. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

CONDITIONS D'OCTROI DE PRÊTS IMMOBILIERS

M. le président. La parole est à M. Simon-Lorière.

M. Aymeric Simon-Lorière. Monsieur le ministre de l'économie et des finances, je voudrais appeler votre attention sur la situation actuelle des banques de dépôts face aux demandes de prêts immobiliers.

En effet, à l'heure actuelle, vous n'ignorez pas que les banques de dépôts mettent l'accent dans leur publicité sur les prêts immobiliers. Je ne fais pas allusion au problème de l'épargne-logement. Elles affirment que ces prêts peuvent être consentis sur quinze ou vingt ans à un taux de 11,40 p. 100.

Nous ne pouvons, certes, que nous en féliciter, au moment où nous voulons voir l'économie reprendre son essor, car cela démontre que la réduction du taux de l'escompte s'est bien répercutée sur les coûts des prêts immobiliers.

Mais, en ce qui concerne les caisses d'épargne, il n'en est rien, ce qui est étonnant. La situation est identique à celle qui était en vigueur le 1^{er} juillet 1975, c'est-à-dire que les caisses d'épargne ne peuvent prêter qu'au taux de 11,60 p. 100. Je crois que cet état de choses n'est pas sain, pour plusieurs raisons.

D'abord, parce qu'il crée une distorsion à court terme entre les banques de dépôts et les caisses d'épargne, au détriment de celles-ci.

En deuxième lieu, parce qu'il empêche une véritable relance de la construction, au détriment des classes moyennes qui, semble-t-il, s'orienteraient vers une construction dont le coût serait mieux adapté à leurs possibilités financières.

Enfin, et c'est paradoxal, parce que l'excédent des dépôts sur les retraits dans les caisses d'épargne, en tout cas pour les huit premiers mois de l'année, a atteint la somme considérable de 3 milliards 341 millions de francs.

Alors, monsieur le ministre, je souhaiterais que vous nous annonciez une baisse du coût des prêts personnels octroyés par les caisses d'épargne pour l'acquisition de biens immobiliers. Je vous rappelle que les caisses d'épargne indiquent dans la brochure qu'elles adressent à ceux qui la désirent, qu'elles sont en mesure de consentir des prêts immobiliers dans la limite d'un contingent fixé en fonction du produit de l'émission des bons d'épargne et du dépôt sur les livrets supplémentaires.

Vous ne pourriez donc m'opposer que ces dépôts ne sont pas acquis. Encore une fois, dans le cadre de la relance de l'économie, il paraît nécessaire de permettre aux caisses d'épargne de reprendre l'avantage sur les banques de dépôts.

Quelles sont donc, monsieur le ministre, les mesures que vous comptez prendre en ce domaine ? (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'économie et des finances.

M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances. J'indiquerai à M. Simon-Lorière que je suis, comme lui, très préoccupé par la relance de l'activité du bâtiment et que l'un des objectifs du plan de redressement de l'économie a été de faciliter l'accès à la propriété par des prêts consentis pour des opérations relatives à des constructions neuves ou anciennes.

Comme vous l'avez remarqué, monsieur le député, les conditions des banques se sont abaissées du fait de la baisse du taux d'escompte et de la baisse des taux sur le marché monétaire.

Comme je l'ai expliqué à l'Assemblée, lors du débat budgétaire, j'ai préféré ne pas réduire le taux de rémunération des dépôts dans les caisses d'épargne, car j'estime qu'une épargne abondante et correctement rémunérée est nécessaire au développement de notre économie.

M. Bernard Marie. Très bien !

M. le ministre de l'économie et des finances. Actuellement l'écart de taux entre les meilleures conditions bancaires et les caisses d'épargne est de l'ordre de 0,20 p. 100, ce qui est relativement faible. J'envisage de modifier légèrement le taux des prêts immobiliers des caisses d'épargne — qui se trouve actuellement à 11,60 p. 100 — de façon qu'il soit à peu près au même niveau que celui des banques.

Mais la principale difficulté rencontrée par les caisses d'épargne au cours des dernières semaines a été celle-ci : elles n'avaient pas la possibilité, comme les banques, de consentir à leurs clients des prêts à échéances progressives, qui permettent à des jeunes, ou à des gens dont les revenus vont croître dans les années à venir, de s'endetter pour devenir propriétaires d'un logement.

Je viens de décider d'autoriser les caisses d'épargne à utiliser la même technique que les banques, c'est-à-dire de faire des prêts à échéances progressives. Je pense qu'avec cette modification nous arriverons plus rapidement à une égalité de conditions entre les banques et les caisses d'épargne. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

APPLICATION DU PLAN DE SOUTIEN A L'ÉCONOMIE

M. le président. La parole est à M. Cousté.

M. Pierre-Bernard Cousté. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

En effet, vendredi dernier s'est tenu un conseil des ministres spécial pour apprécier les résultats du plan de soutien à l'économie française ou plan du 4 septembre.

Quel a été le jugement porté sur l'exécution dudit plan, non seulement au niveau des administrations et des collectivités publiques, mais également à celui de l'ensemble des responsables de l'économie ?

Nous aimerions savoir si ce conseil spécial a estimé que les trois moteurs de l'économie fonctionnaient normalement.

La consommation semble reprendre ; l'investissement, au contraire, ne paraît pas retrouver le rythme espéré ; quant à l'exportation — cela a été dit hier — elle connaît d'ores et déjà des problèmes du fait même de la reprise de la consommation intérieure.

Des mesures d'accompagnement ont-elles été envisagées, et, dans l'affirmative, lesquelles ? D'autant qu'il importe que les entreprises prennent des mesures manifestant leur dynamisme non seulement en France, mais à l'étranger, et qu'elles réembauchent des personnels actuellement au chômage. Il y a là un problème économique et social sur lequel nous nous permettons d'appeler l'attention.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'économie et des finances.

M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances. Monsieur Cousté, je ne peux pas, dans le cadre des questions au Gouvernement, vous exposer l'état d'ensemble de l'économie française à la suite de la mise en œuvre du plan de soutien.

Je vous donnerai simplement quatre éléments d'appréciation.

Premièrement, les aides aux personnes âgées et aux familles ont été versées dans les délais prévus. Ces aides, dont le total s'élève à cinq milliards de francs, contribuent à augmenter la consommation. Sur ce plan d'ailleurs, les résultats du deuxième semestre de 1975 seront meilleurs que ceux du premier semestre et l'on peut s'attendre que nos prévisions soient sensiblement dépassées.

Deuxièmement, les entreprises ont utilisé au maximum la possibilité qui leur était accordée d'obtenir des reports d'échéance fiscale tant en ce qui concerne l'impôt sur les sociétés que l'impôt sur le revenu. Les trésoreries des entreprises bénéficieront donc jusqu'au 15 avril 1976, grâce à cette importante mesure d'accompagnement, de dix milliards de francs.

Troisièmement, le fonds d'aide aux collectivités locales a disposé à la date prévue, c'est-à-dire à la fin du mois d'octobre, des crédits supplémentaires qui lui ont été attribués. La caisse des dépôts et consignations a déjà accordé plus de 500 millions de francs de prêts complémentaires à plus de 8 000 communes.

Le quatrième élément concerne l'engagement des travaux. Il s'agissait du point fort de notre plan de soutien et nous avons examiné les résultats obtenus au cours du conseil des ministres exceptionnel qu'avait convoqué vendredi dernier M. le Président de la République.

Nous avons constaté que les administrations centrales et locales avaient accompli un effort important pour assouplir et accélérer les procédures d'engagement des travaux. Actuellement, un peu plus de deux milliards et demi de francs de commandes effectives ont été engagés et, d'ici à la fin de l'année, cette somme atteindra quatre milliards de francs, c'est-à-dire que notre objectif sera réalisé pour moitié.

De plus, nous avons décidé de reporter du 15 novembre au 15 décembre la date limite pour le dépôt par les collectivités locales des demandes de prêts complémentaires.

Il n'apparaît pas nécessaire de prendre de nouvelles mesures d'accompagnement car à la reprise de la consommation, déjà notable depuis l'été, s'ajoute maintenant une reprise de l'investissement.

En ce qui concerne les bonifications d'intérêt que nous avons décidées avant l'été, pour cinq milliards de francs de crédits disponibles, les demandes se sont élevées à sept milliards de francs, ce qui prouve que de nombreuses entreprises sont désireuses de procéder à des investissements complémentaires.

S'agissant de la détaxation des commandes de matériel d'équipement, les pertes de recettes du Trésor s'élevaient à 437 millions de francs pour les opérations terminées à la fin de septembre et enregistrées en octobre, ce qui correspond à un volume de commandes de plus de quatre milliards de francs.

Sur ce total, les commandes du seul mois de septembre représentent plus de la moitié et il est vraisemblable que celles d'octobre atteindront 500 à 600 millions de francs.

Cela prouve, encore une fois, que le mouvement de reprise qui était perceptible dès les mois d'août et de septembre pour la consommation est en train de s'étendre aux investissements.

M. Pierre-Bernard Cousté. La reprise n'est donc pas une illusion.

M. Henri Deschamps. Et pourtant, il y a un million de chômeurs !

MANIFESTATIONS DE PARENTS D'ÉLÈVES DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

M. le président. La parole est à M. Durieux.

M. Jean Durieux. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'éducation.

Monsieur le ministre, que pensez-vous de l'initiative prise par certaines associations de parents d'élèves et des syndicats d'enseignants d'ouvrir pendant quatre jours les établissements scolaires, à l'occasion de la présentation de votre budget devant l'Assemblée nationale, afin de faire constater à chacun les prétendues insuffisances de l'éducation ?

Quelles instructions aviez-vous données à vos services pour que ces opérations ne dégénèrent pas en manœuvres politiques dont les maîtres et les élèves auraient été purement et simplement les victimes et les instruments. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

M. Henri Deschamps. Sans doute : « Sacquez-les ! »

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation.

M. René Haby, ministre de l'éducation. Il est exact, monsieur Durieux, que la fédération Cornec des parents d'élèves avait demandé à ses adhérents de pénétrer pendant quatre jours dans les écoles, les collèges et les lycées prétendument pour vérifier les insuffisances de fonctionnement de ces établissements alors même que l'Assemblée nationale débattait du budget de l'éducation.

La fédération de l'éducation nationale s'était associée à cette action.

Je suis, vous le savez, fortement partisan de la concertation au sein des établissements scolaires entre les représentants des enseignants, de l'administration, des élèves et des familles. La loi du 11 juillet 1975 relative à l'éducation rappelle d'ailleurs avec force ce principe. Cependant, je ne pouvais pas considérer la manifestation envisagée comme une opération de concertation.

De plus, vouloir faire ainsi pression sur les parlementaires au moment de la discussion budgétaire ne me semblait pas compatible avec la conception française de la démocratie. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

J'ai donc estimé qu'il s'agissait d'une entreprise qui risquait de troubler le fonctionnement normal des établissements. D'ailleurs de nombreux parents d'élèves et de nombreux enseignants, à quelque obédience politique ou syndicale qu'ils appartiennent, m'ont fait connaître leur indignation à l'idée de voir des parents d'élèves pénétrer dans les établissements pendant les heures de classe.

M. Robert Aumont. Ce n'est pas gênant !

M. le ministre de l'éducation. C'est vous qui le prétendez !

J'ai donc rappelé aux recteurs, aux inspecteurs d'académie et aux chefs d'établissement leurs responsabilités en la matière et la nécessité d'assurer à la vie scolaire le calme, la sérénité et l'efficacité qu'elle exige.

Tous l'ont très bien compris. Je tiens d'ailleurs à rendre hommage ici aux directeurs d'école et aux chefs d'établissement de l'enseignement secondaire qui ont assumé leurs responsabilités avec beaucoup de conscience.

Les résultats — vous l'avez sans doute constaté — ont été très loin de correspondre aux vœux des instigateurs de ce mouvement. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

EXONÉRATION DES COTISATIONS SOCIALES POUR LES JEUNES TRAVAILLEURS

M. le président. La parole est à M. Bégault.

M. Jean Bégault. Ma question s'adresse à M. Michel Durafour, ministre du travail.

Monsieur le ministre, vous avez, à de nombreuses reprises, fait état devant le Parlement des difficultés qu'éprouvent les jeunes qui n'ont pas de qualification professionnelle pour trouver du travail. Il nous apparaît indispensable de trouver une solution à ce problème crucial que l'opposition ne manque pas de mettre en avant à chaque occasion pour critiquer le Gouvernement.

La solution que je me permets de vous proposer aujourd'hui — j'espère que vous l'accepterez — consisterait à exonérer du paiement des cotisations sociales les salaires versés aux jeunes travailleurs âgés de moins de dix-huit ans.

En règle générale, ces jeunes ne bénéficient pas souvent des prestations d'assurance maladie. Il n'y a pas longtemps, ils étaient couverts par la protection sociale de leurs parents. Les cotisations qu'ils versent au cours de ces années précédant l'âge de dix-huit ans ne serviront pas à augmenter leur pension vieillesse, car ils auront suffisamment d'annuités. Cette mesure ne coûterait pas beaucoup à la sécurité sociale.

Les entreprises supportent, au minimum, sur les salaires payés à leurs employés, 50 p. 100 de charges sociales.

M. André-Georges Voisin. 52 p. 100 !

M. Jean Bégault. Si elles étaient dispensées du paiement des charges correspondant aux jeunes travailleurs âgés de moins de dix-huit ans, elles seraient incitées à embaucher des jeunes et à consacrer, sous contrôle, un certain temps à leur formation professionnelle, qui est indispensable.

Une solution analogue pourrait d'ailleurs être envisagée en faveur des handicapés, particulièrement de ceux qui passent par un institut médico-professionnel. Ils sont aptes au travail, mais leur productivité est moindre que celle des autres travailleurs et la prise en charge par l'Etat du paiement de leurs cotisations sociales serait moins onéreuse pour la collectivité que leur prise en charge par les services sociaux pendant toute la durée de leur existence.

Une telle mesure assurerait une intégration professionnelle et sociale de ces handicapés dans notre société.

Monsieur le ministre, le Gouvernement pourrait-il envisager ces solutions ? Quelles sont aussi les mesures que vous pourriez prendre en complément de celles qui vous sont déjà proposées ?

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail.

M. Michel Durafour, ministre du travail. Monsieur le député, le Gouvernement a déjà montré qu'il attachait une grande importance au problème de l'emploi des jeunes, et dans cette optique, il a proposé à votre assemblée diverses mesures que je rappellerai brièvement.

M. André-Georges Voisin. Elles sont trop compliquées !

M. le ministre du travail. Sans doute le Gouvernement aurait-il pu imaginer un système dans lequel tout ou partie des charges sociales attachées au salaire du jeune salarié aurait été supporté par l'Etat.

M. André-Georges Voisin. Cela aurait coûté moins cher.

M. le ministre du travail. Mais cela aurait créé un précédent dangereux et le Gouvernement a préféré retenir une autre formule.

Deux types de mesures ont été prises en faveur des jeunes demandeurs d'emploi.

D'abord, une prime forfaitaire de 500 francs a été accordée aux entreprises pour chaque jeune qu'elles emploient. Cette prime, je le signale, a été calculée afin de couvrir approximativement les charges sociales qu'elles supportent à ce titre.

Ensuite, et c'est à mon avis plus intéressant, nous avons mis au point des contrats dits « emploi-formation » aux termes desquels l'Etat participe, sous forme de remboursements forfaitaires, aux salaires des jeunes demandeurs d'emploi qui reçoivent une formation au sein d'une entreprise.

J'ai l'intention, en raison de leur intérêt évident, de demander au Gouvernement de proroger les contrats « formation emploi » qui normalement arrivent à échéance à la fin de cette année.

Ces mesures, répondent, je crois, parfaitement aux préoccupations que vous avez exprimées, à savoir aider les entreprises et donner aux jeunes demandeurs d'emploi une formation professionnelle.

Quant aux handicapés physiques, deux hypothèses se présentent.

S'ils entrent dans la catégorie des jeunes demandeurs d'emploi, ils bénéficieraient des mesures que je viens d'énumérer.

S'il en est autrement, le Gouvernement considère que pour des raisons essentielles de dignité il convient de les soumettre au régime commun en ce qui concerne les cotisations de sécurité sociale. Toutefois je rappelle qu'une aide est accordée pour le salaire des handicapés physiques et qu'il s'ensuit de ce fait une certaine diminution des charges sociales afférentes.

L'essentiel de ces dispositions sera maintenu et il semble donc, monsieur le député, que vous ayez déjà largement satisfaction. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

M. le président. Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

M. Pierre de Bénouville. Je demande la parole, pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. de Bénouville, pour un rappel au règlement.

M. Pierre de Bénouville. J'ai déposé en temps utile une question au Gouvernement. J'entends ne pas l'abandonner.

M. le président. Monsieur de Bénouville, pour les questions au Gouvernement, un temps de parole est attribué à chaque groupe de l'opposition et de la majorité.

Lorsque ce délai est sur le point de se terminer, je laisse l'orateur achever l'exposé de sa question et le ministre concerné lui répondre; après quoi la liste des intervenants appartenant à ce groupe est définitivement close.

Il en a été ainsi pour le groupe du parti socialiste et des radicaux de gauche, puis pour le groupe communiste — M. Waldeck L'Huilier n'a pas pu s'exprimer — et il vient d'en être de même pour le groupe d'union des démocrates pour la République.

Je le regrette pour vous, mon cher collègue, mais il ne saurait y avoir deux poids et deux mesures.

M. Pierre de Bénouville. Il n'en reste pas moins...

M. le président. Je ne puis vous laisser parler.

— 2 —

MISES AU POINT AU SUJET D'UN VOTE

M. le président. La parole est à M. Simon-Lorière.

M. Aymeric Simon-Lorière. Monsieur le président, au cours du scrutin n° 252 portant sur la ligne 100 de l'état E (radio-diffusion et télévision), intervenu la nuit dernière, j'ai été porté comme ayant voté contre. En réalité, je désirais m'abstenir. Je vous demande de m'en donner acte.

M. le président. La parole est à M. Foyer.

M. Jean Foyer. Monsieur le président, je veux présenter la même observation que M. Simon-Lorière.

M. le président. Acte vous est donné, mes chers collègues, de vos observations.

— 3 —

LOI DE FINANCES POUR 1976

(deuxième partie).

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1976 (n° 1880, 1916).

SERVICES DU PREMIER MINISTRE (suite)

Section V. — Commissariat général du Plan d'équipement et de la productivité. (Suite.)

M. le président. Nous continuons l'examen des crédits du commissariat général du Plan d'équipement et de la productivité.

La parole est à M. La Combe, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour le commissariat général du Plan d'équipement et de la productivité.

M. René La Combe, rapporteur pour avis. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat à la formation professionnelle, mes chers collègues, les crédits inscrits au fascicule V des services du Premier ministre — commissariat général du Plan d'équipement et de la productivité — s'élèvent pour 1976 à 38,3 millions de francs contre 33,5 millions de francs dans le précédent budget, soit une augmentation de 14,32 p. 100. Mais les variations sont inégales suivant les organismes.

Au commissariat général du Plan se rattachent deux organismes: le centre d'étude des revenus et des coûts — C. E. R. C. — et le comité d'organisation des recherches appliquées sur le développement économique et social — C. O. R. D. E. S.

Une subvention est aussi accordée au centre de recherche et de documentation sur la consommation — C. R. E. D. O. C. — association à but non lucratif de la loi de 1901.

En définitive, ce sont les crédits du commissariat du Plan qui augmentent le plus faiblement. Cela semble paradoxal en une année de préparation du VII^e Plan.

Jusqu'à cette année, figurait également une subvention au centre national d'information pour la productivité des entreprises — C. N. I. P. E. Mais, à la suite d'une décision prise par le Premier ministre en juillet 1973 et tendant à concentrer les activités du C. N. I. P. E., dont la taille a été réduite, sur la formation professionnelle et à transférer sa tutelle au secrétariat d'Etat à la formation professionnelle, aucune subvention ne lui sera attribuée dans le budget du commissariat général du Plan.

On peut s'inquiéter des intentions du Gouvernement à cet égard — la question a d'ailleurs été abordée lors de la discussion qui s'est instaurée entre M. le secrétaire d'Etat chargé de la formation professionnelle et le rapporteur spécial. Il faut espérer que la décision concernant le C. N. I. P. E. ne remet pas en cause les efforts du Gouvernement en matière d'information économique.

On peut craindre par ailleurs que les innovations apportées dans les méthodes de travail pour l'élaboration du VII^e Plan n'aboutissent à substituer au Plan, projet politique élaboré avec le concours de représentants des partenaires économiques et sociaux et occasion d'un véritable débat national, un système d'études prévisionnelles et de techniques de gestion planifiée à l'usage de la seule administration.

Le débat qui a suivi l'examen de mon rapport en commission a porté sur l'important problème de l'association des régions et du Parlement à l'élaboration du Plan dont nous discuterons à la session de printemps. Le Plan doit-il être l'affaire de la haute administration ou, au contraire, celle des élus du peuple, c'est-à-dire des maires, des conseillers généraux, des députés et des membres de conseils régionaux?

Aujourd'hui, nous sommes unanimes dans cette assemblée pour considérer qu'il faut tout faire pour freiner la hausse des prix, le déficit de notre commerce extérieur, le chômage et la perte de l'indépendance.

Le Plan constitue un moyen de remonter la pente, à condition de demander aux Français un peu plus de rigueur, ce qu'ils ne sont d'ailleurs peut-être pas prêts à accepter. Lorsqu'on compare leur niveau de vie à celui de certains pays sous-développés, il est évident que leur demander de la rigueur est peut-être un peu trop ambitieux.

Le VII^e Plan devrait donc être un plan de rétablissement de l'économie française. Il est inutile de rappeler quelle était sa situation avant la crise de l'énergie car tout a été dit sur ce sujet. Tous les secteurs étant touchés, il est nécessaire de tenir compte de cet état de choses dans l'élaboration du VII^e Plan. L'équilibre extérieur a été rompu, il faut bien le reconnaître, et l'évolution de notre économie depuis la crise a eu des conséquences importantes sur l'emploi, les prix, les revenus, l'épargne, l'investissement, sur la politique des équipements collectifs, sur celle de l'action sociale, sur les secteurs de l'industrie, de l'agriculture et de l'alimentation, sur le développement urbain et sur l'équipement des départements d'outre-mer.

L'établissement du VII^e Plan devrait faire l'objet d'un large débat et être l'occasion de mettre en pratique les projets hautement souhaitables du Gouvernement de lutte contre les inégalités.

Par ailleurs, pour répondre au vœu unanime exprimé par les vingt-deux assemblées régionales de participer à l'élaboration du projet définitif du VII^e Plan, le Gouvernement devrait définir les rapports entre l'Etat et les collectivités locales afin de partager les responsabilités et de mieux relancer la croissance sur l'ensemble du territoire.

Permettez-moi, à ce sujet, de vous donner lecture d'un passage de mon rapport écrit: « Il est bien évident qu'un des principaux problèmes sera celui de l'harmonisation entre les priorités nationales et les préoccupations régionales. La solution n'en apparaît pas encore très clairement. Que se passera-t-il, en effet, en cas de conflits, à peu près inévitables, entre les unes et les autres? Comment sera prise la décision finale? Le Gouvernement imposera-t-il sa volonté ou acceptera-t-il un dialogue et une concertation véritable? De la réponse qui sera donnée à ces questions dépend sans conteste le degré de participation des régions à l'œuvre de planification ».

J'aimerais connaître la réponse du Gouvernement à ces importantes questions car, en tant que conseiller régional des Pays de Loire, on m'interroge souvent sur ces problèmes essentiels.

Enfin, il est capital que le Plan tende à établir une certaine égalité entre les provinces françaises. Récemment, le conseil régional des Pays de Loire a voté une motion importante pour souligner le retard de l'Ouest par rapport aux autres provinces. Il est vrai, je ne l'ignore pas, que le Nord, l'Est et le Sud éprouvent à peu près le même sentiment de retard.

Je me permets cependant de plaider un peu la cause de ma région. M. Olivier Guichard, en accord avec l'ensemble du conseil régional des Pays de Loire, a lancé un appel pour que soient favorisées dans notre région l'électrification des chemins de fer, la réalisation des autoroutes, la construction et bien d'autres activités.

Si le Plan était établi après une concertation sérieuse avec les élus de l'Ouest, il permettrait peut-être de rétablir un certain équilibre sur notre territoire.

Si j'attache de l'importance au Plan, c'est précisément en raison de la nécessité d'établir cet équilibre. Dans certaines régions, en effet, la désertification des campagnes se poursuit, qu'on le veuille ou non, même si elle est maintenant un peu freinée par l'amorce d'un mouvement de Paris vers la province.

Mais je crois que l'aménagement du territoire demeure, dans la politique intérieure de notre pays, et indépendamment d'ailleurs de toute espèce de passion politique, un problème essentiel, et qu'il importe, tant pour l'agriculture que pour l'urbanisme, que le VII^e Plan soit vraiment un plan d'équilibre entre les différentes provinces de France. Les discussions qui ont eu

lieu au sein de la commission de la production et des échanges ont d'ailleurs essentiellement porté sur cette question cruciale.

Sous le bénéfice de ces observations, la commission de la production et des échanges vous demande de voter le projet de budget proposé par le Gouvernement. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la formation professionnelle.

M. Paul Granet, secrétaire d'Etat. Monsieur le président, mesdames, messieurs, le budget du commissariat général du Plan pour 1976 s'élève à 38 251 000 de francs, dont une moitié est consacrée au Plan lui-même et l'autre à des études et recherches.

En progression de 14 p. 100 par rapport à celui de l'an dernier, ce budget est un budget de reconduction pour le Plan lui-même, dont les crédits sont augmentés de 10 p. 100. Il n'a en effet pas semblé indispensable d'accroître les moyens du commissariat malgré les travaux considérables qu'exige la préparation du VII^e Plan. En effet, toutes les administrations collaborent activement à la préparation du Plan, ce qui allège d'autant les tâches de cet organisme. C'est ainsi que M. N. S. E. E. et la direction de la prévision du ministère de l'économie et des finances assurent l'essentiel des travaux de prévision du Plan et que l'ensemble des ministères participent à l'élaboration des projets de programmes d'actions prioritaires et que les rapporteurs des commissions et comités sont, pour la plupart, des fonctionnaires appartenant à d'autres administrations.

Le commissariat du Plan, pour sa part, anime, dirige, coordonne les travaux, mais le Plan est l'affaire de toute l'administration, comme il est l'affaire de tous les citoyens.

En augmentant de 19 p. 100 les crédits proposés à l'ensemble de la recherche, ce qui représente un effort de réévaluation important, le Gouvernement a voulu marquer l'intérêt qu'il porte à ces recherches.

La réévaluation concerne le Centre d'études des revenus et des coûts — le C. E. R. C. — dont le rapporteur, M. La Combe, a souligné l'intérêt des travaux. Elle porte également sur des crédits pour les recherches à caractère économique et social nécessaires à l'élaboration du Plan.

Votre commission des finances a regretté que le rapport d'exécution du VI^e Plan n'ait pu être diffusé aux parlementaires que dans les tout derniers jours.

Effectivement, le rapport n'a été achevé et distribué que très récemment parce que la mise en place du plan de relance a conduit à revoir les travaux de comptabilité économique qui sont à la base de sa rédaction.

Le Gouvernement a pensé que l'Assemblée nationale préférerait recevoir un peu tard — mais néanmoins à temps pour ce débat — un rapport à jour, plutôt que, dans des délais plus satisfaisants, un rapport qui n'ait pas pris en compte l'effet du programme de développement de l'économie.

En ce qui concerne les résultats obtenus, je m'étonne des réserves exprimées par le rapporteur spécial de la commission des finances sur les indices de prix utilisés. Ceux-ci sont tirés de la comptabilité nationale et sont constamment admis et utilisés, et pas seulement par l'administration.

Pour faire face à une situation économique préoccupante, le Gouvernement a proposé et mis en œuvre un programme d'action immédiat : le programme de développement de l'économie française. Le Gouvernement tient toutelois plus que jamais à ne pas limiter sa politique à des actions qui ne concerneraient que le court terme. La préoccupation de planification est plus que jamais nécessaire ; le Plan reste l'outil essentiel de notre développement économique et social à moyen terme.

Conformément aux engagements que le Gouvernement avait pris devant vous, vous avez été conduits à définir en juin dernier l'orientation préliminaire du VII^e Plan pour la période 1976-1980.

Les orientations sont les suivantes :

Assurer les conditions économiques de la reprise et de la poursuite de notre développement, qui, seul, permettra d'offrir un emploi à chaque Français ; garantir la liberté de décision de notre pays et poursuivre le progrès social ;

En même temps, tout mettre en œuvre pour que des étapes significatives soient franchies dans l'amélioration de la qualité de la vie, la réduction des inégalités et une meilleure répartition des responsabilités.

C'est sur la base de ces orientations générales, dont l'évolution de la crise a confirmé le bien-fondé, que le Gouvernement a précisé, en août dernier, ses directives pour la préparation du VII^e Plan.

Ces directives portent sur la stratégie à poursuivre, le contenu du Plan et son mode d'élaboration.

La stratégie du VII^e Plan sera avant tout, comme le Parlement l'a voulu, une stratégie de développement. Le Plan doit être un plan de croissance car nous avons besoin de la croissance pour

retrouver le plein emploi, pour maintenir l'équilibre extérieur, pour répondre aux aspirations des Français.

Les atouts de notre pays nous garantissent que le retour à une croissance soutenue est possible. Encore faut-il que nous ayons la volonté et la rigueur nécessaires pour qu'elle soit équilibrée, c'est-à-dire pour qu'elle ne déchaîne pas l'inflation.

Croissance retrouvée donc, mais aussi croissance nouvelle pour répondre aux aspirations nouvelles du plus grand nombre des Français, ces aspirations dont le Parlement s'est fait l'interprète en approuvant l'orientation préliminaire. Une croissance plus juste, plus équilibrée, cela signifie une meilleure qualité de vie dans le métier, dans la famille, dans la cité, un développement plus équilibré de l'Est et de l'Ouest du territoire, de la ville et de la campagne.

Plus peut-être que ceux qui l'ont précédé, le VII^e Plan devra être ce qu'un ancien commissaire du Plan, M. Pierre Massé, appelait un réducteur d'incertitudes. Il n'est pas facile de savoir ce qu'est l'avenir de notre économie et de notre société. Le VII^e Plan devra ouvrir des perspectives claires, non seulement en fournissant des prévisions qui permettront à chacun de voir où il peut se situer dans la France de demain, mais surtout en fixant les directions dans lesquelles le pays veut s'orienter, en assignant des objectifs à notre économie et à notre société, en choisissant les voies dans lesquelles s'engagera notre développement.

Le projet du VII^e Plan, qui vous sera soumis lors de la session de printemps du Parlement, proposera plus que des orientations et que des indications sur la politique à moyen terme du Gouvernement, sur les finances publiques et sur la part de chaque fonction collective dans les dépenses publiques.

Il proposera des objectifs concrets, précis, clairs, assortis d'indicateurs statistiques qui permettront de juger de leur réalisation.

Votre rapporteur a très justement souligné la nécessité de disposer d'indicateurs sociaux et écologiques, complétant la comptabilité nationale. A cet effet, le commissaire du Plan a réuni un groupe de travail, regroupant les meilleurs spécialistes de ces questions, pour lui faire des propositions sur les indicateurs à retenir. Les conclusions du groupe devront lui être remises à temps pour que le commissariat puisse en tenir compte dans le projet du VII^e Plan.

Mais le VII^e Plan proposera surtout des programmes d'actions prioritaires.

Au cœur du Plan, ces programmes en seront la partie la plus ferme. Ils comporteront engagement formel de l'Etat de les mener à bonne fin et, le cas échéant, engagement mutuel des partenaires intéressés à leur réalisation. Intéressant aussi bien les secteurs productifs que les services collectifs, ils feront l'objet de procédures particulières lors de la préparation, de la présentation et de l'exécution des budgets, de façon que soit garantie leur bonne suite et que le Parlement, encore une fois, puisse en contrôler l'exécution.

Comme pour les plans précédents, et mieux si possible, la préparation du VII^e Plan fait la place la plus large possible à la concertation. Celle-ci s'effectue à partir d'instances, essentiellement les commissions, dont la compétence a été redéfinie pour l'adapter à l'évolution des problèmes comme à la priorité des orientations préliminaires.

Les principes de la concertation sont les mêmes que ceux qui ont été mis en place au lendemain de la Libération par Jean Monnet.

Pour accroître l'efficacité des commissions, leurs effectifs ont été limités à une trentaine de personnes, mais le principe de leur composition est demeuré identique. Il s'agit d'associer des représentants des syndicats, des entreprises, des organisations sociales, des consommateurs ou des usagers et de l'administration, avec la participation d'experts. Un accord unanime de ces participants d'origine diverse ne peut certes être attendu. Mais, sur de nombreux points, parmi les plus importants pour notre développement, nous espérons que des convergences pourront être dégagées.

En ce lieu de rencontre privilégié que constitue le commissariat du Plan, les convergences, mais aussi les divergences s'expriment clairement à partir d'une information commune aussi large et objective que possible.

Le cas échéant, l'action des commissions pourra être facilitée par des groupes de travail dont les réflexions seront également articulées par rapport à l'élaboration du Plan.

Actuellement, les commissions commencent à se réunir. Les dossiers de base dont elles disposent comportent, comme à l'accoutumée, des études techniques, établies en particulier par l'administration. Ces dossiers de base comprennent en outre le résultat d'une innovation à laquelle le Gouvernement attache une particulière importance : les réponses apportées par les régions à la consultation qui leur avait été demandée sur les préférences à accorder entre les principaux secteurs d'équipements collectifs.

Pratiquement, chaque région a proposé à partir d'une masse financière globale indicative, la répartition qui lui paraissait souhaitable entre une dizaine de grands secteurs en matière d'équipements collectifs.

Chaque région a également établi un rapport d'orientation générale qui servira à nourrir les réflexions des commissions chargées des grands secteurs productifs aussi bien que les commissions de fonctions collectives.

Les commissions du VII^e Plan pourront ainsi tenir compte de l'avis de chacune des régions sur les différents choix nationaux.

Le Gouvernement dispose ainsi de l'indication des préférences des régions sur lesquelles il compte s'appuyer pour définir ses propres orientations en matière d'équipements collectifs. Il s'engage — et c'est le plus important — à intégrer dans toute la mesure du possible les conclusions des délibérations régionales dans le projet de Plan qui sera soumis au Parlement.

La définition des responsabilités des commissions a également été modifiée. D'abord, dans un souci d'efficacité, le nombre des instances de concertation a été limité à dix-neuf — treize commissions et six comités — en réduction sensible, par conséquent, par rapport au VI^e Plan.

Mais, contrairement aux craintes exprimées par votre rapporteur spécial, le découpage des thèses confiées à chaque commission couvre bien tous les secteurs vitaux de la vie de notre pays et le foisonnement d'idées aura lieu, a déjà lieu, dans et autour de ces commissions.

L'instance centrale est la commission du développement qui est chargée de la synthèse et par conséquent des arbitrages pour les actions à conduire dans le domaine économique et social.

La stratégie définie par le Plan ne subordonne pas, en effet, l'économique au social ou le social à l'économique. C'est, au contraire, une vue d'ensemble cohérente des actions à entreprendre dans ces deux domaines que veut retenir le commissariat du Plan.

L'importance du mandat de la commission du développement a conduit à lui rattacher quatre comités. Ils concernent l'emploi et les conditions de travail, la consommation, les problèmes du financement, les revenus et les transferts.

Des commissions sectorielles ont été mises en place, d'une part pour l'étude des problèmes que posent les grands secteurs de l'économie productive et, d'autre part, pour les grandes fonctions sociales.

Trois des commissions créées pour la première phase ont d'ailleurs été reconduites : la commission des relations économiques et financières avec l'extérieur, la commission de l'aménagement du territoire et du cadre de vie ainsi que la commission de l'énergie.

Par ailleurs, les départements d'outre-mer ont, comme pour les plans précédents, une commission particulière.

Enfin, l'ampleur des problèmes qui se posent pour l'habitat a conduit à créer un comité particulier auprès de la commission de l'aménagement du territoire et du cadre de vie, pour étudier l'ensemble des problèmes liés au logement. Parallèlement, les questions relevant de l'activité de l'industrie du bâtiment et des travaux publics sont traitées par un comité rattaché à la commission de l'industrie.

La concertation ne se limite évidemment pas aux commissions qui viennent d'être mises en place encore que — comme je vient de vous l'expliquer et, je l'espère, de vous en convaincre — le dispositif est important et pas du tout en régression par rapport aux dispositifs des plans précédents.

Ainsi, des groupes de travail ont été créés pour les assister dans divers domaines, qu'il s'agisse de l'agriculture, de l'industrie ou de certaines fonctions collectives comme la culture. Enfin et surtout, le Gouvernement a demandé au commissaire du Plan de tout mettre en œuvre pour que s'instaure à propos du VII^e Plan le débat le plus large possible dans l'opinion.

Vos rapporteurs ont par ailleurs soulevé plusieurs problèmes et exprimé des inquiétudes portant sur des points particuliers.

L'une de ces inquiétudes concerne l'abandon par le centre national d'information pour la productivité des entreprises d'une partie de ses compétences. L'amélioration des connaissances économiques des Français, le développement de leur formation économique comme une bonne diffusion de l'information économique et sociale continuent à constituer des priorités pour le Gouvernement. La transformation du C. N. I. P. E. en une agence pour l'information sur la formation professionnelle ne constitue qu'une simple réorganisation administrative et ne signifie en rien un désintérêt à l'égard de ses premières préoccupations. Le Premier ministre a invité le commissaire du Plan à lui faire des propositions sur la poursuite des missions autrefois confiées au C. N. I. P. E. dans ces domaines.

Des contacts ont été pris par le commissariat général du Plan avec un certain nombre d'organismes pour étudier les moyens de poursuivre les efforts réalisés en la matière par le C.N.I.P.E.

Il est bien évident que c'est d'abord à l'N. S. E. E. et à son réseau d'observatoires économiques régionaux que cette tâche de développement de l'information économique doit revenir.

Vos rapporteurs ont également interrogé le Gouvernement sur l'avenir du Credoc.

A la suite de la mission confiée au directeur du centre d'études prospectives d'économie mathématiques appliquées à la planification — le Cepremap — par le commissaire du Plan, de nouvelles orientations d'activité viennent d'être fixées pour le Credoc. Dans le prolongement des travaux sur la consommation dont il avait été l'initiateur, et qu'il avait élargi aux comportements d'épargne, le Credoc va dorénavant orienter ses études et recherches sur l'amélioration de la connaissance des conditions de vie et de leur évolution dans les domaines matériel, social et psycho-social. Cinq missions principales ont été retenues : redistribution et inégalités, économie médicale, étude des groupes sociaux, analyse des aspirations, synthèse sur les conditions de vie.

Des solutions ont été recherchées pour que soit assuré un financement régulier du centre. Les dispositions envisagées vont permettre au centre de retrouver progressivement son équilibre.

Mesdames, messieurs les députés, les problèmes que rencontre aujourd'hui notre pays, à l'instar de toutes les grandes nations industrielles comme l'a montré la réunion de Rambouillet, appellent des efforts redoublés. Il faut à la fois assurer le plein emploi, notre liberté de décision et la réorientation d'une croissance naguère pas assez ouverte aux aspirations des Français épris de justice, et jusqu'à aujourd'hui peut-être pas assez économe des ressources naturelles et insuffisamment soucieuse de la qualité de la vie.

C'est donc à une réorientation de la croissance que le commissariat du Plan va nous convier. Tous ces objectifs seront difficiles à préciser et à atteindre, mais ils s'imposent à nous.

Dans sept ou huit mois le Gouvernement proposera au Parlement un projet de VII^e Plan qui répondra à ces préoccupations. Grâce au difficile travail de préparation technique, de coordination administrative et de concertation démocratique auquel se livre le commissariat du Plan, vous aurez prochainement à débattre de la traduction en programmes d'action concrets des orientations générales que vous avez déjà approuvées.

Croyez que le VII^e Plan sera bien un « plan », c'est-à-dire un projet politique concerté et pas seulement, comme le craint M. La Combe, un système d'études prévisionnelles. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

M. le président. La parole est à M. Josselin.

M. Charles Josselin. Mesdames, messieurs, l'attachement de la gauche à la planification — cette difficile recherche de l'adéquation des besoins d'une population à la production de biens et services susceptibles de les satisfaire — ne résulte pas d'un a priori mais d'une réflexion approfondie, renforcée encore par l'évolution récente des données économiques et sociales.

Pour nous, l'objectif du Plan devrait être tout à la fois de constituer un encadrement prévisionnel de l'économie et des interventions de l'Etat et de permettre des choix stratégiques essentiels pour le devenir de la société française, qu'il s'agisse d'aménagement du territoire ou de développement industriel. Mais le Plan doit être, aussi et surtout, un puissant instrument de changement social en libérant les capacités d'initiative et en donnant aux citoyens la possibilité de maîtriser mieux les conditions de leur avenir.

A l'évidence, le pouvoir économique se concentre et s'accroît chaque jour davantage. Face à cette tendance le pouvoir politique devrait lui aussi être renforcé pour éviter qu'il ne soit, plus encore qu'aujourd'hui, soumis aux décisions des sociétés capitalistes.

Mais, précisément, une des contradictions de notre société apparaît alors : plus le pouvoir économique est concentré, plus les capacités réelles de changement se trouvent à la base et plus, finalement, l'appareil technocratique qui confisque le pouvoir des citoyens se révèle incapable de mettre en marche le changement.

Une démocratisation de la planification impliquerait une autre procédure mais plus encore d'autres moyens, bref, une tout autre politique. Vous ne donnez, en effet, aux citoyens comme à leurs élus, ni la possibilité de prendre des responsabilités, ni de raisons de croire à la planification.

Comme M. André Bouloche, rapporteur spécial de la commission des finances, le rappelait ce matin, qu'il s'agisse du calendrier trop serré de la consultation régionale ou locale, qu'il s'agisse de l'abstraction de la consultation ou de l'absence de références véritables qui permettraient aux élus de se rendre compte par avance des conséquences positives ou négatives de leurs choix, qu'il s'agisse enfin de ces fameux programmes sélectifs dont le caractère reste flou, rien, finalement, n'est

de nature à modifier profondément les comportements des citoyens ou de leurs élus, qu'un siècle de centralisme a, on le sait, trop souvent conduits à garder une position d'attente.

Sur ce premier point déjà, sur cette nécessité de démocratiser le débat sur le Plan, certains efforts particuliers ne pourraient-ils être entrepris ? Et je songe plus particulièrement au rôle que pourraient jouer la télévision ou les journaux régionaux afin d'associer davantage à ce débat une population qui a été malheureusement conduite, comme je viens de le dire, à se désintéresser de la chose publique dans un système qui a trop tendance à marginaliser ceux qui pensent « qu'il y aurait quelque chose à faire ».

Mais avant de l'associer à la démarche planificatrice, encore faudrait-il donner à la population des raisons d'y croire.

Prenons, par exemple, le problème de l'emploi, qui est au cœur de nos préoccupations. Vous me permettez à cet égard d'évoquer ce qui s'est passé au niveau des assemblées régionales bretonnes. Lors de la consultation préliminaire, les documents préparés par la mission régionale ont proposé la création au cours du VII^e Plan de 40 000 emplois industriels, notamment à partir d'une plateforme industrialo-portuaire, quelque part du côté de Brest, qui devrait accueillir des activités sidérurgiques et de pétrochimie. Fort bien ! Mais comment les élus locaux pourraient-ils vraiment y croire et prendre la responsabilité de financer, par exemple, les structures d'accueil correspondantes ainsi que les nécessaires actions de formation, alors qu'actuellement les installations sidérurgiques de Fos et de Dunkerque ne tournent qu'à environ 60 p. 100 de leurs capacités de production et que, dans la décennie à venir, hormis les éventuelles ressources de la mer d'Iroise, l'essentiel des produits pétroliers que nous importerons seront des produits raffinés ?

Comment voulez-vous que les élus locaux croient à la réalisation d'un tel projet, quand bien même économiquement il se justifierait, tant que vous ne leur aurez pas montré comment vous entendez, avec votre libéralisme, orienter l'investissement, non seulement en direction des productions qui sont nécessaires à la satisfaction des besoins de tous mais aussi vers les régions où l'intérêt général le commande, c'est-à-dire là où il y a des travailleurs disponibles ?

D'ailleurs la conjoncture et les changements structurels que connaît l'économie depuis quelque temps permettent-ils encore d'espérer un rééquilibrage régional — certains ont parlé avant moi d'aménagement du territoire — au moyen de décentralisations nouvelles d'industries ? De quels moyens disposeront alors vos services pour réfléchir aux nouvelles structures juridiques et financières qui permettraient, conformément à notre souhait, d'organiser le développement à partir de petites et moyennes entreprises locales, grâce à un système de relations horizontales destiné à compenser la dimension souvent réduite des entreprises concernées ?

Un effort de réflexion s'imposerait aussi sur la structure des investissements et sur la socialisation des coûts. Nous savons en effet que le principal obstacle actuel au développement de l'investissement industriel réside dans la diminution de la rentabilité du capital, ce qui entraîne sa concentration vers les secteurs spéculatifs comme le foncier, mais surtout — comme le rappelait M. Schloesing, rapporteur du budget du ministère de l'industrie et de la recherche — un foisonnement d'activités tertiaires qui risque d'aboutir à un déséquilibre de l'économie.

Pour compenser les difficultés de l'investissement industriel, on socialise de plus en plus les coûts.

Mais une réflexion sur l'incompatibilité évidente qu'il y a entre une socialisation des coûts et la liberté pour les entreprises de disposer pleinement des bénéfices et décider en toute souveraineté des choix de leurs investissements, ne peut pas être éludée si vous voulez obtenir le consensus populaire hors duquel il n'est pas de planification possible.

Or, M. Bouloche rappelait ce matin que les effectifs du commissariat général du Plan, qui étaient de 219 en 1970 sont aujourd'hui de 226, sans parler du problème non résolu de leur classification, est-ce assez pour accomplir l'énorme effort de réflexion et d'imagination qu'implique la situation ? Nous ne le pensons pas !

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Josselin.

M. Charles Josselin. J'en termine, monsieur le président.

Certes, l'unification des moyens de recherche est utile, mais elle ne permettra pas cette réflexion que j'évoquais à l'instant.

La référence à l'environnement économique extérieur est devenue un peu trop systématique. Nous connaissons son importance. Mais elle ne dispense pas d'une véritable planification : tout au contraire, elle l'impose davantage.

J'attends que vous m'expliquiez comment vous allez concilier vos déclarations en faveur du Plan tendant à faire croire qu'il est au cœur de vos préoccupations avec la profession de foi industrielle de M. d'Ornano lors de la présentation de son projet de budget et devant le comité interministériel du 6 no-

vembre dernier. Nous avons pu prendre connaissance ce matin dans le bulletin d'information du ministère des préceptes de sa religion en la matière : premièrement, l'ouverture des frontières suppose une redistribution permanente des facteurs de production — cet ajustement, ce redéploiement est de la responsabilité principale des entreprises et doit se faire par les mécanismes du marché ; deuxièmement, l'intervention publique ne peut donc qu'être exceptionnelle ; troisièmement, cette action publique doit être provisoire.

Monsieur le secrétaire d'Etat, après de telles affirmations, qui démontrent à l'évidence que la loi du marché reste votre doctrine, nous ne pensons pas que le Plan puisse être autre chose qu'une étude de marché dont les sociétés nationales ou multinationales tireront profit en choisissant ce qui les sert et en rejetant ce qui les gêne.

Dans ces conditions, le commissariat du Plan restera l'alibi volontariste d'un Gouvernement qui n'a ni l'ambition ni les moyens de mettre vraiment l'économie au service des hommes. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Hamel.

M. Emmanuel Hamel. Monsieur le secrétaire d'Etat, puisque nous allons siéger pratiquement sans interruption jusqu'à l'aube, et que je dispose seulement de cinq minutes, je me limiterai à quelques remarques.

La première vous concerne, mais elle vise aussi les commissaires du Gouvernement qui assistent à la séance, et notamment le commissaire général du Plan. Elle a trait au rapport de M. Bouloche, l'un de ceux auxquels la commission des finances s'est certainement le plus intéressée et dont les conclusions ont recueilli l'adhésion la plus large. En ma qualité de député de la majorité, je tiens à souligner que M. Bouloche a fait preuve — mais ce n'est pas la première fois — d'un sens aigu et très noble de la démocratie en présentant son rapport comme il l'a fait, alors que sa conception de la planification l'aurait conduit personnellement à demander le rejet des crédits. Je lui rends hommage car son exemple nous incite une nouvelle fois à la pratique de la courtoisie et des vertus de la démocratie.

Plusieurs députés républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République. Très bien !

M. Emmanuel Hamel. Je ne sais si les commissaires du Gouvernement ici présents, dont M. le commissaire général du Plan, sont devenus insensibles par accoutumance aux critiques adressées aux technocrates, mais je tiens à leur déclarer qu'il y a des députés — qu'ils aient appartenu ou non à cette catégorie — qui leur font confiance, quelque technocrates qu'ils puissent être (Sourires.)

Cela dit, il est une observation que je considère comme essentielle et je ne crois pas être seul à la faire. C'est pourquoi je la développerai quelque peu.

Je sais bien que dans votre discours liminaire, monsieur le secrétaire d'Etat, vous ne pouviez pas tout mentionner. Néanmoins, l'absence de certaines références peut être parfois significative. Par exemple, il est une préoccupation à laquelle certains parlementaires donnent un caractère prioritaire et ils aimeraient que le Gouvernement ait la même attitude. Or j'ai remarqué que vous n'avez pas prononcé le mot « famille ». Parlant de la concertation, vous n'avez pas cité les associations familiales. Faut-il y voir le signe que les préoccupations relatives à la famille ne prennent pas dans votre esprit la place que nous souhaiterions leur voir occuper ?

C'est un très grand problème. Pourtant, après le discours prononcé à La Bourboule par le Président de la République, le Premier ministre nous a confirmé ici que la politique familiale était la priorité des priorités, et M. le ministre des finances nous a déclaré qu'il comprenait la nécessité de donner les moyens indispensables à la politique familiale en dépit des difficultés de la conjoncture. Enfin, les ministres du travail et de la santé ont réitéré cette année l'intention du Gouvernement de donner enfin corps à ce qu'on a appelé le contrat de progrès, promis il y a cinq ans.

Pourquoi ce contrat n'est-il pas encore conclu ? Certes, il existe des problèmes financiers. Mais surtout, lorsqu'on réfléchit sur les objectifs et les moyens d'une politique globale de la famille, selon la très heureuse expression du Président de la République, on se trouve placé à une sorte de carrefour où il faut prendre des choix techniques et politiques très délicats.

Vous devez apaiser nos inquiétudes, monsieur le secrétaire d'Etat. Nous craignons, en effet, que la répartition des commissions — la politique de la famille n'est qu'une des tâches de la commission « revenus-transferts », commission collective chargée de réfléchir sur la vie sociale — n'ait pour conséquence d'exclure la politique familiale, dont le Président de la République souhaite la prochaine mise en œuvre, des préoccupations fondamentales, au moment où s'élabore le VII^e Plan.

En fait, toutes les commissions sont concernées. Une politique globale de la famille doit se traduire par des décisions concrètes dans tous les domaines.

Une telle politique implique, d'abord, une politique des revenus. Vous ne parviendrez, en effet, à la soutenir financièrement qu'en réalisant des économies dans d'autres secteurs, peut-être même dans le secteur social.

Elle suppose aussi une politique du logement : il faut adapter celui-ci aux besoins des familles.

Une politique de la famille consiste également à aider la mère qui souhaite, tout en assumant ses responsabilités maternelles, travailler à l'extérieur pour procurer à son foyer un complément de ressources ou parce qu'elle considère que son travail contribue à l'épanouissement de sa personnalité. Ainsi se trouvent posés les problèmes du travail à mi-temps, du travail à temps partiel et de l'aménagement des horaires.

Une telle politique de la famille s'appuie encore sur une certaine conception des équipements sociaux. Il faudra installer, par exemple, des crèches pour accueillir les enfants des femmes travaillant toute la journée ou des haltes-garderies. Quelle part du VII^e Plan sera consacrée à ces équipements ?

Il faut que le Gouvernement exprime à nouveau au commissariat général du Plan son souci de voir traduire dans le Plan le vœu formulé par le Président de la République au sujet de la politique globale de la famille. Sinon, je crains que nous ne soyons déçus, car il sera toujours facile à des hommes habiles d'extraire des rapports quelques éléments qui permettront de prétendre que l'on a traité de la famille.

Monsieur le secrétaire d'Etat, la politique familiale constitue l'un des éléments les plus fondamentaux de la croissance nouvelle, de la croissance redéployée dans un autre sens, que souhaitent non seulement le Président de la République et sa majorité mais encore les membres de l'opposition. Je souhaite que cette politique prenne corps et qu'elle devienne même l'une des clefs de voûte du VII^e Plan. (Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants.)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la formation professionnelle.

M. Paul Grenet, secrétaire d'Etat. Monsieur Hamel, nous avons noté avec intérêt vos observations.

Sans nul doute, les directives que nous serons appelés à donner au commissariat du Plan, et aux différentes commissions en tiendront le plus grand compte.

Par ailleurs, les associations familiales, et tout particulièrement l'U. N. A. F., sont représentées dans de nombreuses commissions. Je tiens à souligner que c'est un des vice-présidents de l'U. N. A. F. qui préside le comité Revenus-Transferts. La politique à l'égard de la famille sera étudiée par ce comité et par d'autres instances, mais surtout par la commission de synthèse, celle du développement, qui prendra une vue d'ensemble de cette politique et des problèmes démographiques.

Vos préoccupations, monsieur Hamel, seront donc prises directement en compte. Soyez persuadé, en tout cas, que votre intervention ne sera pas perdue de vue. Je vous remercie de nous avoir rappelé une préoccupation légitime de la majorité.

Le débat que vous avez ouvert, monsieur Josselin, mériterait des heures de discussion. Je crois que ce n'est pas le moment. Vous semblez considérer qu'il n'y a pas de planification possible dans une économie de marché. En substance, selon vous, ou il y a marché sans planification ou, inversement, planification sans marché.

Il est vrai, monsieur Josselin, que nous ne sommes pas dans un régime de planification socialiste. Malgré tout, dans notre système économique tout autre, nous pensons disposer des moyens de corriger le marché. Dans une économie de marché, un plan peut s'insérer. Mais c'est un débat de fond, je le répète, et vous m'excuserez de ne pas même l'entrouvrir aujourd'hui.

Vous nous avez conseillé aussi de populariser le débat sur la planification. C'est bien dans cet esprit que nous avons multiplié les consultations, notamment au niveau régional.

M. le président. J'appelle maintenant les crédits inscrits à la ligne « Services du Premier ministre. — V : Commissariat général du Plan d'équipement et de la productivité ».

ETAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles).

« Titre III : 433 372 francs ;
« Titre IV : — 14 064 919 francs. »

ETAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles).

TITRE VI. — SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 10 820 000 francs ;
« Crédits de paiement : 10 320 000 francs. »

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le titre III.

(Le titre III est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix la réduction de crédit proposée pour le titre IV.

(La réduction de crédit est adoptée.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme du titre VI.

(Les autorisations de programme du titre VI sont adoptées.)

M. le président. Je mets aux voix les crédits de paiement du titre VI.

(Les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.)

M. le président. Nous avons terminé l'examen des crédits du commissariat général du Plan d'équipement, de la productivité.

TAXES PARAFISCALES

M. le président. Nous abordons la discussion de l'article 48 et de l'état E relatifs aux taxes parafiscales.

La parole est à M. Vizet, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour les taxes parafiscales.

M. Robert Vizet, rapporteur spécial. Monsieur le ministre de l'économie et des finances, mes chers collègues, mise à part la redevance pour droit d'usage des récepteurs de radiodiffusion et de télévision, qui fait l'objet d'un rapport spécial, l'état E qui est soumis à l'approbation du Parlement au titre de la loi de finances pour 1976 comporte 108 taxes dont le produit attendu approche 2,9 milliards de francs, ce qui représente une augmentation de 136 p. 100 par rapport à 1975.

Le tableau de l'état E fait apparaître la suppression de dix taxes, dont une a été portée par erreur puisqu'elle est supprimée depuis l'an dernier. En contrepartie, sont créées six nouvelles taxes.

Cinq taxes sont supprimées en conséquence de décisions législatives ou gouvernementales :

La taxe perçue au profit de l'association française de normalisation ou Afnor est remplacée par une subvention budgétaire ;

Les deux taxes destinées à l'office national de la chasse sont remplacées par des redevances ;

Les deux cotisations perçues au profit du centre national des lettres se transforment en redevances regroupées dans un compte d'affectation spéciale du Trésor.

Trois autres cotisations concernant le financement du centre technique d'études et de recherche de l'industrie des liants hydrauliques, du centre d'études et de recherche de l'industrie du béton manufacturé et du centre technique des tuiles et briques sont remplacées par une taxe unique qui sera perçue par l'association des centres techniques des matériaux et composants pour la construction.

A la demande de renseignements que je lui ai adressée au sujet de l'opportunité de ce regroupement, le ministère de l'économie et des finances a répondu qu'il s'agissait d'une opération visant à renforcer l'efficacité des actions de recherche des centres concernés, notamment à améliorer la coordination de leurs programmes. Sans préjuger les résultats de ce regroupement, il est possible de prévoir des difficultés et des contestations lorsqu'il s'agit de répartir le produit de la taxe entre les trois centres.

Il est d'ailleurs pour le moins curieux que dans un système où l'on parle souvent de concertation, ni la profession, ni les conseils d'administration des centres techniques concernés n'aient été consultés sur ce regroupement. Dans le cas présent, cela ne manque pas de susciter de l'inquiétude parmi le personnel de ces centres quant à leur futur statut.

Enfin, votre rapporteur enregistre avec satisfaction la suppression — qu'il avait demandée en vain l'an dernier — de la fameuse taxe incluse dans le prix de certains produits pétroliers. Il note au passage que la somme collectée au titre de 1974 a été ristournée aux grandes sociétés pétrolières. En conséquence, Elf a louché 330 millions de francs, la Compagnie française de raffinage, 185 millions, Antar, 40,5 millions. Les autres compagnies se sont partagées le reste, soit 129 millions de francs.

Le Gouvernement a justifié la suppression de cette taxe par son inefficacité. Il a proposé, en contrepartie, la majoration de la taxe intérieure de consommation et la redevance perçue au profit du fonds de soutien aux hydrocarbures. Ces majorations représentent environ 70 p. 100 du montant de la taxe antérieure. La différence sera utilisée soit pour améliorer la marge des distributeurs, soit pour atténuer le poids de la majoration des prix à la consommation que, d'ailleurs, le Gouvernement a d'ores et déjà décidé d'augmenter.

Quelles sont les nouvelles taxes ?

Premièrement, la contribution additionnelle aux primes d'assurance perçue au profit du fonds de majoration des rentes allouées en réparation du préjudice causé par un véhicule à moteur, qui devrait rapporter 126 millions de francs en 1975 et 180 millions en 1976, est destinée à effectuer des majorations de rente pour les personnes victimes d'accidents ou, en cas de décès, pour les personnes à charge de la victime.

Deuxièmement, la redevance de péréquation des charges de transport supportées à l'occasion de l'achat des engrais potassiques simples. Avant 1974, le coût des transports était inclus dans un prix unique de l'engrais quelle que soit la distance du lieu de production ou du point d'importation. Depuis, le prix est fixé hors charges de transports et des disparités sont donc apparues. La nouvelle taxe a pour but de compenser les charges de transport pour les longues distances. Il en est de même pour la taxe de péréquation des charges de transport des scories Thomas.

Troisièmement, la taxe à la charge des entreprises productrices de granulats dont l'objet est de financer les actions nécessaires à l'amélioration de la situation des carrières, que ce soit l'inventaire des gisements, la connaissance des besoins et de leur évolution, les matériaux de substitution, les techniques d'utilisation des matériaux, la réduction des nuisances et les techniques de réaménagement.

Quatrièmement, une taxe destinée à encourager la rénovation des structures du secteur des imprimeries de labour. Les difficultés de l'imprimerie de labour sont trop connues pour que des réponses précises ne soient pas apportées aux questions qu'elles posent. Par exemple, et pour citer deux cas précis, en quoi l'utilisation de cette taxe peut-elle aider à trouver une solution équitable pour les travailleurs des imprimeries Chauffour à Vitry et Hélio-Cachan à Chilly-Mazarin ?

Cinquièmement, la taxe sur les fuel-oils lourds destinée à inciter les industries à faire des économies d'énergie. Son montant est fixé à 150 francs la tonne pour les excédents de consommation enregistrés au cours de la période du 1^{er} octobre 1975 au 30 septembre 1976, dans le cas du dépassement d'un certain quota fixé à 87 p. 100 de la consommation de 1973. Toutefois, le montant de la taxe sera plafonné à 0,4 p. 100 du chiffre d'affaires de l'établissement. Les consommations annuelles inférieures à mille tonnes seront exonérées. Le produit de la taxe servira à contribuer au financement des investissements réalisés par les industriels en vue de réduire leur consommation.

Par ailleurs, vous pourrez prendre connaissance dans mon rapport écrit des modifications concernant les taxes affectées à l'office national de la navigation, la parafiscalité des pêches maritimes et la taxe perçue par l'office national d'immigration. J'en viens aux observations de la commission.

D'abord, je dois souligner l'insuffisance des renseignements fournis au Parlement pour lui permettre d'autoriser, en connaissance de cause, la perception des taxes parafiscales.

A plusieurs reprises, il a été demandé que l'Etat E fasse l'objet d'une annexe spécifique complétée d'informations brèves sur l'emploi et les modifications susceptibles d'être apportées en cours d'année au taux, à l'assiette ou à l'objet de certaines des taxes parafiscales.

Interrogé, une fois de plus, le ministère des finances renvoie aux réponses données aux questionnaires : or elles ne sont pas toujours satisfaisantes. S'agissant de la justification et de la répartition de la taxe sur les produits pétroliers, la première réponse du ministère constitue en fait un refus de se soumettre au contrôle parlementaire. Sans être aussi succincts, les renseignements fournis au sujet de la taxe sur les textiles ne se montrent pas moins discrets, notamment sur les conséquences de l'action de restructuration entreprise dans l'industrie du textile pour le personnel et son avenir.

Par ailleurs, l'Assemblée devrait protester vivement contre la multiplication de taxes dont le Gouvernement nous demande d'autoriser la perception alors que les textes les instituant sont encore en cours de préparation. C'est un véritable blanc-seing qui nous est demandé en faveur d'une action dont nous ne connaissons précisément ni les buts, ni les modalités, ni les critères.

C'est le cas notamment pour la création de la taxe qui doit être perçue au profit de l'association des centres techniques des matériaux et composants pour la construction et pour la

taxe à la charge des entreprises du secteur de l'imprimerie de labour, qui viendra se combiner à d'autres actions ponctuelles dont le Gouvernement s'est bien gardé de définir le volume global et les critères.

De même nous est demandée l'autorisation de percevoir des taxes dont l'évaluation pour 1976 figure à l'état E, alors qu'est entreprise une réforme de la parafiscalité de ce secteur ou que, plus simplement, des modifications sont en cours de préparation, relatives au taux ou à l'assiette de ces taxes qui en changeront sensiblement le rendement. C'est le cas pour les taxes relevant du ministère de l'équipement et affectées à l'office national de la navigation et pour les taxes relatives au secteur des pêches maritimes.

C'est encore le cas pour des taxes dont le Gouvernement sait pertinemment que, à taux inchangé, leur produit ne permettrait plus un fonctionnement normal de l'organisme bénéficiaire ou la réalisation des actions prévues par les textes. On citera à cet égard la taxe perçue en faveur de l'office national d'immigration, dont le produit attendu en 1976 est indiqué en régression de 50 p. 100, et la cotisation destinée à l'institut français du pétrole qui, en raison des économies réalisées dans la consommation des produits pétroliers, ne pourra faire face à ses tâches, et notamment au paiement de ses personnels, si des ressources supplémentaires ne lui sont pas apportées en 1976.

En conséquence, mes chers collègues, je vous propose de demander, d'une façon générale :

Que l'état E fasse l'objet d'une annexe spécifique complétée d'informations brèves sur l'emploi et les modifications susceptibles d'être apportées en cours d'année au taux, à l'assiette ou à l'objet de certaines des taxes parafiscales ;

Que soit améliorée la qualité des réponses données par l'administration aux questionnaires budgétaires de la commission ;

Que le Gouvernement cesse à l'avenir de demander au Parlement de l'autoriser à percevoir des taxes dont l'objet, le taux, le produit et le mécanisme de perception et d'attribution ne sont pas clairement définis.

En particulier, il faut :

Que soient précisées les conséquences, pour le personnel, de l'action de restructuration entreprise depuis plusieurs années dans le secteur de l'industrie textile et les mesures correctives qui ont été prises dans ce domaine ;

Que l'action du B. R. G. M. pour réduire les nuisances d'exploitation des carrières et remettre en état les sols et les sites fasse l'objet d'un compte rendu détaillé ;

Que soient indiquées clairement les raisons qui ont conduit à regrouper en une association des centres techniques des matériaux et composants pour la construction, trois centres dont le fonctionnement donnait jusqu'à présent satisfaction, et précisés les futurs critères de répartition du produit de la taxe entre les bénéficiaires ;

Que le Gouvernement précise très clairement les actions qu'il mène dans le secteur de l'imprimerie de labour, les critères et les modalités retenus pour ses interventions, le volume global de l'aide consentie et les perspectives en la matière, ainsi que les conséquences de cette restructuration pour les personnels concernés ;

Que le Gouvernement indique quelles mesures il envisage de prendre en 1976 pour permettre à l'institut français du pétrole de faire face à l'évolution de ses besoins sans poursuivre le désinvestissement auquel il a dû procéder cette année.

Nous avons souhaité à plusieurs reprises qu'il soit procédé à un réexamen de la parafiscalité agricole, compte tenu du grand nombre de taxes dans ce domaine — dont certaines ont des produits très faibles — et des difficultés que connaissent notamment les comités viticoles.

Cette observation a d'autant plus de valeur cette année que l'article 3 de la loi du 10 juillet 1975, relative à l'organisation interprofessionnelle agricole, prévoit la possibilité, pour les organisations professionnelles reconnues, de prélever sur leurs membres des cotisations obligatoires qui ne sont pas exclusives de taxes parafiscales.

En conséquence, il est proposé qu'un réexamen d'ensemble de la parafiscalité agricole soit effectué, à l'occasion duquel devraient être notamment clairement définis les domaines respectifs des cotisations et des taxes parafiscales dans le financement des actions de l'interprofession agricole. Il faut insister à nouveau pour que soient respectées les dispositions juridiques qui enserrment la parafiscalité.

Je voudrais maintenant présenter quelques observations à propos de la taxe d'aéroport.

Nous avons demandé l'an dernier au secrétaire général à l'aviation civile de modifier l'assiette de cette taxe pour inciter les compagnies à utiliser des appareils moins bruyants, et de l'étendre au transport du fret qui, jusqu'à présent, en était exclu. Le secrétaire général, dans sa réponse, précise qu'une étude sur cette question est sur le point d'être achevée. Si les conclu-

sions en sont adoptées, la taxe frapperait à l'atterrissage les avions de passagers et de fret et son taux serait effectivement modulé selon le bruit produit par l'appareil.

Par ailleurs, un arrêté du Conseil d'Etat nous donne également satisfaction en ce sens qu'il étend à Orly le champ d'application du rachat et de l'insonorisation des logements situés dans la zone de bruit la plus intense.

Néanmoins, les collectivités locales ont signalé les difficultés qu'elles rencontrent pour bénéficier effectivement des crédits de répartition de la taxe dans la mesure où, parallèlement, les subventions d'Etat complémentaires n'étaient pas allouées.

En conséquence, nous demandons que les mesures prévues pour inciter à la réduction du bruit à la source soient mises en œuvre le plus rapidement possible.

J'en arrive enfin au point qui me semble le plus important de ce rapport, c'est-à-dire la situation des centres techniques industriels.

Si nul ne conteste l'importance du rôle des centres techniques, il n'en reste pas moins que des questions sont posées quant à leur fonctionnement et à leur mode de financement. A ces questions, le ministère répond que des études sont en cours mais qu'on ne peut encore connaître les modifications qu'elles pourraient susciter.

Il est évident qu'une réforme paraît indispensable, notamment pour harmoniser l'assiette des cotisations, avec une modulation des taux progressive selon des tranches de chiffre d'affaires à déterminer par branche, et pour préciser et améliorer les services que ces centres doivent rendre à leurs adhérents.

Cela permettrait très certainement d'éviter que ne se développe la contestation de certains d'entre eux par leurs adhérents obligés, et dont la plus significative est la vigoureuse campagne menée contre le plus important des centres relevant du ministère de l'industrie, le centre technique des industries mécaniques — le Cetim — par une association groupant un certain nombre de ses ressortissants, l'A. P. E. D. I. F., association pour la promotion, l'entraide et la défense des industriels français de la mécanique et de la métallurgie.

L'A. P. E. D. I. F. reproche essentiellement au centre technique des industries mécaniques de ne pas être suffisamment utile à la profession, notamment aux petites et moyennes entreprises, et de sous-utiliser les compétences et les importants moyens financiers que lui procure la taxe.

Saisi de cette question, le ministère de l'industrie a, semble-t-il, entrepris un examen approfondi de la question. Interrogé sur les conclusions qui peuvent en être tirées, il a fourni la réponse suivante : « L'étude évoquée qui a été confiée à un inspecteur général de l'industrie est encore en cours de réalisation et ne peut donc être actuellement exploitée. »

Votre commission demande en conséquence que tout projet de réforme d'ensemble des centres techniques fasse l'objet au préalable d'une information sérieuse et précise du Parlement et que, par ailleurs, le ministère de l'industrie fournisse toutes indications sur les conditions de fonctionnement du Cetim, que soit évaluée le plus précisément possible la contribution qu'apporte le centre au progrès technique du secteur industriel concerné et que toute réforme éventuelle de cet organisme tienne compte des intérêts légitimes de ses personnels et de leur rôle dans le développement de la recherche appliquée à la mécanique.

Cela dit, je ne peux m'empêcher de faire observer, d'une part, que le ministre répond que « des études sont en cours » et, d'autre part, que le Gouvernement décide dans le même temps une réforme des centres techniques sans que le Parlement, les conseils d'administration intéressés et les personnels concernés soient ni consultés ni même informés, alors que la loi de 1948 avait autorisé la création de ces centres, après accord des organisations syndicales, patronales, des cadres et des ouvriers.

Ces méthodes autoritaires ne visent-elles pas, sous prétexte de réforme, à la suppression d'un certain nombre de centres techniques jugés peu rentables, d'autant qu'il serait question — et c'est un point important — de ne plus faire bénéficier les centres techniques du remboursement de la T. V. A. et de l'exonération de la taxe sur les salaires à partir du 1^{er} janvier 1976 ?

Cette nouvelle politique à l'égard des centres techniques n'entre-t-elle pas dans l'objectif plus général qui consiste à placer l'ensemble de la recherche au service exclusif des grandes firmes dont les soucis sont à l'antipode de la satisfaction des besoins populaires ?

Ce sont des questions qui me semblent assez importantes pour être posées en conclusion de ce rapport.

La commission des finances, de l'économie générale et du Plan, à la majorité, vous propose d'adopter l'état E de la loi de finances pour 1976.

— 4 —

RAPPELS AU REGLEMENT

M. le président. La parole est à M. Hamel, pour un rappel au règlement.

M. Emmanuel Hamel. Aux termes de l'article 16 du règlement, le Président est chargé de veiller à la sûreté intérieure et extérieure de l'Assemblée.

J'ai le regret de vous annoncer, monsieur le président, que la cour de l'Assemblée nationale vient d'être envahie par plusieurs dizaines de manifestants. (A ce moment quelques applaudissements éclatent dans l'une des tribunes réservées au public. — Vives protestations sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

M. Jean Fontaine. Mettez-les dehors !

M. Pierre-Charles Krieg. Il faut suspendre la séance et faire immédiatement évacuer les tribunes !

M. le président. Messieurs, je vous prie de rester calmes.

M. Emmanuel Hamel. Qu'il me soit permis de faire observer que les murs de cette enceinte historique sont assez épais pour nous protéger des vociférations de l'extérieur et que nous sommes à même, à quelque groupe politique que nous appartenions, de recueillir dans nos circonscriptions assez d'informations pour ne pas laisser à certains l'illusion de croire que de telles manifestations peuvent impressionner l'Assemblée nationale.

Je vous demande donc, monsieur le président, de bien vouloir saisir le plus tôt possible le bureau de l'Assemblée de ce problème, car, dans un régime démocratique, il est inadmissible que la représentation nationale siège dans de telles conditions. (Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, de l'Union des démocrates pour la République, des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

M. le président. La parole est à M. Krieg, pour un rappel au règlement.

M. Pierre-Charles Krieg. J'avais demandé la parole le premier, monsieur le président.

M. le président. En fait, monsieur Krieg, vous l'aviez demandée en même temps que M. Hamel.

M. Pierre-Charles Krieg. J'apprends à l'instant que notre collègue M. Piot vient d'être molesté dans la cour de l'Assemblée nationale par les individus qui s'y sont introduits.

Déjà des manifestations inadmissibles ont été constatées dans les tribunes réservées au public.

Dans ces conditions, monsieur le président, la moindre des choses serait, pour que nous ne délibérions pas plus longtemps sous la pression, que vous fassiez évacuer les tribunes et la cour et que vous suspendiez la séance jusqu'à ce que le calme soit revenu. (Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

Ce qui se passe aujourd'hui est en fait extrêmement grave. Si nous ne mettons pas immédiatement le holà à ce genre de manifestation, nous ne savons que trop où nous irons : tout simplement à l'anarchie. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

M. le président. Mes chers collègues, je vous demande de ne pas passionner davantage le débat.

Ces faits sont graves, c'est certain, mais vous pouvez constater que l'ordre est déjà rétabli dans les tribunes du public et que toutes dispositions ont été prises dans la cour du Palais pour que l'Assemblée puisse continuer à délibérer hors de toute pression et en toute sérénité. (Protestations sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

Plusieurs députés. Suspension, suspension !

(De nombreux députés de l'Union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants se lèvent et quittent l'hémicycle.)

M. Frédéric Gabriel. Je demande une suspension de séance.

M. le président. Une suspension est-elle demandée par un président de groupe ?

M. Emmanuel Hamel. Monsieur le président, il ne faut pas suspendre la séance. cela laisserait croire que nous avons peur.

M. le président. Expliquez-le à vos collègues !

M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'économie et des finances.

M. le ministre de l'économie et des finances. Monsieur le président, l'atmosphère qui règne actuellement n'est pas compatible avec le sérieux du débat budgétaire. En conséquence, je demande une suspension de séance.

Il convient, en effet, que l'Assemblée puisse délibérer dans la liberté la plus totale. (Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-sept heures trente, est reprise à dix-sept heures cinquante.)

M. le président. La séance est reprise.

M. Max Lejeune. Je demande la parole, pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Max Lejeune, pour un rappel au règlement.

M. Max Lejeune. Monsieur le président, mes chers collègues, plus que d'un simple rappel au règlement, il s'agit de la dignité de l'Assemblée.

Il est inadmissible que certaines facilités accordées, par courtoisie libérale, à des délégations pour entrer dans le Palais Bourbon afin de prendre contact avec les différents groupes parlementaires, puissent donner lieu à une manifestation dans la cour d'honneur de l'Assemblée au moment où celle-ci délibère.

Une assemblée doit défendre la dignité de ses débats et ne pas accepter de siéger sous une quelconque menace. Telle a toujours été, dans le passé, l'attitude des parlements de la République.

C'est pourquoi, après avoir prévenu M. le président de l'Assemblée nationale, qui s'était rendu au palais de l'Élysée et allait être reçu par M. le Président de la République, je demande une réunion du bureau de l'Assemblée. En effet toutes dispositions doivent être prises pour que, dans l'avenir, aucune manifestation de ce genre ne se reproduise. J'insiste d'autant plus sur ce point que certains d'entre nous ont déjà donné des conseils de prudence à cet égard.

En ma qualité de président du groupe réformateur, je demande une suspension de séance pour que le bureau puisse se réunir. (Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux, de l'union des démocrates pour la République, et des républicains indépendants.)

M. Claude Labbé. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Labbé.

M. Claude Labbé. Monsieur le président, mesdames, messieurs, je m'associe à la demande présentée par M. le président Max Lejeune.

Lors de la dernière conférence des présidents, les présidents des groupes de la majorité, qui ne sont pas membres du bureau de l'Assemblée, avaient insisté sur le fait que la réception de délégations pourrait être à l'origine d'incidents semblables à celui qui survient aujourd'hui. Nous ne voulons pas en exagérer l'importance, mais nous pensons qu'il s'agit d'un événement inadmissible qui ne doit pas se reproduire.

Nous souhaitons donc que les présidents de groupe puissent participer à la réunion du bureau dont nous réclamons la tenue immédiate. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants, et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

M. Jean Brocard. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Brocard.

M. Jean Brocard. Au nom du président du groupe des républicains indépendants, je m'associe à la demande qui vient d'être présentée par le président du groupe réformateur et par le

président du groupe d'union des démocrates pour la République. (Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République, et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

M. le président. Mes chers collègues, je vais suspendre la séance, mais je vous rappelle que seul M. le président de l'Assemblée nationale a qualité pour réunir le bureau.

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-sept heures cinquante-cinq, est reprise à dix-neuf heures cinq.)

M. le président. La séance est reprise.

Mes chers collègues, au terme de sa réunion, le Bureau, en accord avec les présidents de groupe, a décidé, étant donné l'heure, de renvoyer la suite de la discussion budgétaire à la séance de ce soir, qui aura lieu à vingt et une heures.

— 5 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. En conséquence, ce soir, à vingt et une heures, troisième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1976, n° 1880 ; (rapport n° 1916 de M. Maurice Papon, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Services du Premier ministre (suite) :

— Taxes parafiscales (art. 48 et état E à l'exception de la ligne 100) (suite) :

(Annexe n° 47. — M. Vizet, rapporteur spécial.)

— Comptes spéciaux du Trésor (art. 34, 37 à 41, 43 à 47 et 57) :

(Annexe n° 46. — M. Savary, rapporteur spécial.)

— Services du Premier ministre (suite) :

Section I. — Services généraux (suite) : information :

(Annexe n° 33. — M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial ; avis n° 1917, tome XII, de M. Bonhomme, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.)

— Charges communes et articles 65, 66 et 68 :

(Annexes n° 11. — M. Chauvet, rapporteur spécial ; avis n° 1921, tome XXIV, de M. Brugnon, au nom de la commission de la production et des échanges.)

— Services financiers :

(Annexe n° 13. — M. Hamel, rapporteur spécial ; avis n° 1921, tome X, de M. Poperen, au nom de la commission de la production et des échanges.)

— Articles (art. 49, 50, 51, 55 et 58 à 61) et articles additionnels non rattachés.

— Articles de récapitulation (art. 26, 27, 28, 31 et 32).

— Eventuellement, seconde délibération.

— Explications de vote et vote sur l'ensemble.

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,
JACQUES RAYMOND TEMIN.

(Le compte rendu intégral de la 3^e séance de ce jour sera distribué ultérieurement.)